

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 30 juillet 2020	Dossier complet le : 30 juillet 2020	N° d'enregistrement : 2020-0124
--	---	------------------------------------

1. Intitulé du projet

Création d'un supermarché LIDL de 1 931,93 m² de SDP, après démolition des bâtiments existants (Supermarché LIDL et 4 maisons individuelles) d'une surface plancher de 1 850,05 m², sur la commune d'Avion + Création d'une aire de stationnement composée de 96 places, dont 92 seront perméables.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom : _____ Prénom : _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : SNC LIDL

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : MATHEY Cédric - Responsable Immobilier

RCS / SIRET : 3 4 3 2 6 2 6 2 2 1 8 9 2 7 Forme juridique : Société en Nom Collectif

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41 a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Réalisation d'une aire de stationnement de 96 emplacements (dont 92 seront perméables) en remplacement d'une aire de stationnement de 89 places perméables (+ 2 garages accolés au niveau de la première habitation imperméables).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.7 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'un bâtiment commercial sous enseigne LIDL après démolition des bâtiments existants sur 1 850,05 m² de surface de plancher :

- Supermarché LIDL = 1 438,05 m² de SDP
- 4 maisons individuelles avec jardin = 412 m² de SDP

Aménagement du foncier de 7 707 m² pour accueillir le bâtiment LIDL de surface de plancher de 1 931,93 m² (emprise au sol de 2 093,03 m²), son aire de stationnement (sur 3 926,1 m²), son aire de livraison (111,9 m²) et ses espaces verts (sur 1 575,97 m²).

Réalisation d'une aire de stationnement de 96 places et plantation de 43 arbres sur 20,45% du foncier dédié aux espaces verts.

A noter que 95,83% des places seront perméables (pavés drainants).

Il est prévu l'implantation en toiture de 782 m² de panneaux photovoltaïques.

4.2 Objectifs du projet

Le projet permettra un réaménagement total d'un espace d'entrée de ville, au sein d'une zone urbanisée à dominante d'habitat, et proche du cœur de ville. Il participera de ce fait à la valorisation et à la dynamisation du tissu économique local. De plus, le supermarché restant sur son site actuel, qu'il occupe depuis près de 20 ans, l'impact du projet sur son environnement sera marginal. Les objectifs sont :

- Création d'un magasin LIDL en lieu et place de l'existant, situé au 4, rue du 4 Septembre à Avion, sur un foncier comprenant aussi 4 habitations.
- Proposer un bâtiment moderne en phase avec les attentes des consommateurs et conforme aux normes environnementales. Ex : exigences de la RT 2012 dépassées, toiture avec photovoltaïque sur 782 m², ..
- Réaménagement total d'un foncier où sont implantés un supermarché vieillissant et 4 habitations avec jardins, dont l'une dispose de 2 garages
- Création de 96 places nécessaires au bon fonctionnement du magasin : 2 places PMR et 2 places famille, 2 places dédiées aux véhicules électriques (dont l'une accessible PMR), 8 places covoiturage. 92 places seront perméables grâce à un revêtement en pavés drainants.
- Plantation de 43 arbres sur 1 575,97 m² d'espaces verts soit 20,45% de la surface totale du projet, afin de valoriser le site et cet axe d'entrée de ville.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- 1 - Démolition des constructions existantes avec tri sélectif des déchets sur site et évacuation par voie routière. Le béton des fondations sera également concassé sur place avant d'être évacué.
- 2 - Construction du magasin de vente à dominante alimentaire sur dallage terre-plein.
- 3 - Remplacement d'une aire de stationnement de 89 places perméables (+ 2 garages imperméabilisés) par un parking de 96 places, dont 92 seront perméables (par terrassement), couche de forme, compactage, pose couche d'accrochage et couche de roulement).
- 4 - Création d'un accès au site en remplacement de l'accès existant, ce qui sécurisera les flux (meilleure visibilité des intersections).

Le site sera végétalisé (20,45% de la surface du foncier) et bénéficiera de nombreux aménagements favorisant le développement durable et la qualité environnementale : compacité globale du projet, dépassement des performances énergétiques RT2012, utilisation de panneaux photovoltaïques, mise en place d'un système de gestion optimisée des eaux pluviales et d'une cuve de récupération des eaux pluviales, utilisation de matériaux issus de l'éco-construction, systèmes de chauffage et de éclairage économe en énergie, installations frigorifiques performantes, GTB.

Faisabilité du dossier accompagnée de :

- Etude hydraulique (Notice EP, plan EP)
- Etude thermique
- Etude de flux
- Etude paysagère

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ouverture prévue en septembre 2021 d'un supermarché à dominante alimentaire sous enseigne LIDL d'une surface de plancher de 1 931,93 m² et d'emprise au sol de 2 093,03 m², pour une surface de vente de 1 273 m².

Situé en entrée Nord de la commune, le magasin sera facilement accessible via les aménagements existants à proximité (carrefour géré par priorité verticale de type Stop en sortie de Lidl et au niveau des carrefours proches).

L'entrée sortie sera commune entre les VL et les PL, mais les croisements seront limités, les livraisons s'effectuant en dehors des heures d'ouverture, ou en heure creuse de fréquentation.

Le stationnement correspondra aux attentes actuelles (places pour les PMR, les familles, pour la recharge des véhicules électriques, pour le covoiturage et pour les 2 roues).

Le site sera relié aux transports collectifs via des trottoirs permettant l'accès aux arrêts les plus proches (220 m et 480 m), desservis par les lignes 35 et Bulle 3 du réseau de transport TADAO

Il sera aussi parfaitement desservi par les modes doux, bénéficiant d'aménagements cyclables et de trottoirs et traversées sécurisées. Un parc à vélo sera mis en place (11 places).

Il utilisera des équipements limitant sa consommation énergétique et intégrera des panneaux photovoltaïque permettant de couvrir une partie de ses besoins en électricité. Le magasin gèrera de manière optimale ses déchets. Une cuve de récupération des eaux de pluie sera installée pour l'arrosage des espaces verts.

Le supermarché sera ouvert de 8h30 à 19h30 du lundi au samedi et de 8h30 à 12h30 le dimanche.

Il permettra l'embauche d'au moins 11 personnes en plus des 17 employés actuels

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Permis de construire, valant permis de démolir et valant autorisation d'exploitation commerciale, portant sur un établissement recevant du public.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
SURFACE TERRAIN	7 707 m ²
EMPRISE AU SOL	2 093,03 m ²
SURFACE PLANCHER	1 931,93 m ²
SURFACE AIRES DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT	4 038 m ²
SURFACE ESPACES VERTS	1 575,97 m ²
NOMBRE DE PLACES	96 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

4, Rue du 4 Septembre
62 210 AVION

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 02' 05" 27 Lat. 50° 41' 21" 85

Pour les catégories 5° a), 4° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b) c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géoportail.fr
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géoportail.fr
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géoportail.fr
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géoportail.fr
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géoportail.fr
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géoportail.fr

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de Avion Le PPRI n'est pas applicable en ce qu'il est seulement prescrit et non approuvé. De toute manière, le site du projet n'est pas intégré dans les zonages du PPRI, ni dans les zones d'accumulation potentielle. PPRI prescrit le 03/05/2002 Source Géorisques.gouv.fr
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source carte des ZRE
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet fait partie de l'axe d'alimentation de captage Loris-Lévin, mais pas d'un périmètre de protection. Source Géoportail.fr
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géoportail.fr
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géoportail.fr
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géoportail.fr

4. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

4.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux issus de la démolition des bâtiments existants seront évacués et suivront des filières différenciées en fonction de leur statut.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante (faune, flore, habitats, continuités écologiques) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se développe dans le linéaire urbain, sur un foncier déjà aménagé qui ne présente pas d'intérêt écologique particulier.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de zones particulières à proximité du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe un PPAI d'Annay, mais le projet n'est pas concerné par les zones d'aléa.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet implique une augmentation du trafic sur les voies limitrophe. Dans ce cadre, une étude circulatoire a été effectuée par le cabinet EGIS qui a conclu qu'au regard des projections de trafic réalisées, les impacts circulatoires du projet LIDL apparaissent compatibles avec le maintien d'un fonctionnement satisfaisant du réseau voire, tant au niveau des carrefours entourant la place des Anciens Combattants qu'au niveau du carrefour d'accès à la parcelle LIDL.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les principales sources de bruit concernent la circulation et les livraisons. Le projet n'aura qu'un impact très limité sur les émissions de bruits : nombre de livraison inchangé par rapport à aujourd'hui n'entraînant pas de nuisance supplémentaires. De plus, les équipements mis en place seront dotés d'isolations acoustiques afin d'éviter la diffusion du bruit des différentes machines.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le traitement des déchets chez LIDL est très performant (politique zéro déchets) et n'engendre aucune nuisance olfactive.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'éclairage des bâtiments LIDL est conçu de manière à limiter les nuisances lumineuses. Le magasin et ses aménagements ne sont pas éclairés en permanence. L'éclairage extérieur du magasin (enseignes, candélabres et lampes extérieures) s'allume à 5h30 du matin, peu avant l'arrivée du personnel, et s'éteint automatiquement le soir peu après le départ du personnel à 22h.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le type de toiture en monopente permettra de récupérer entre 80 et 95% des eaux pluviales de toiture. Les eaux de ruissellement de toitures et de voiries/parkings seront tamponnées puis infiltrées dans les massifs drainants enterrés sous le parking. Les eaux usées seront dirigées vers le réseau public.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'ensemble des déchets et matières valorisables sont triés dans chaque magasin par les collaborateurs. Ensuite, tous ces déchets et matières valorisables sont renvoyés sur les plateformes logistiques LIDL pour un traitement centralisé adapté.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Changement d'affectation des fonciers actuellement occupés par 4 maisons individuelles sans impact sur l'activité humaine.

4.2 Les incidences du projet identifiées au 4.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

4.3 Les incidences du projet identifiées au 4.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet a pour objectif de ne pas impacter significativement la perméabilité des sols en ce qu'il crée 92 places de stationnement perméables en pavés drainants certifiés par le CEREMA, et qu'il développe une surface végétalisée pleine terre de 20,45%. Le taux de surface perméable passera de 39,22% (3 023 m²) à 35,58% (2 742,59 m²).

Le traitement des eaux pluviales est optimisé par la mise en place de techniques adaptées en fonction des bassins versants.

L'impact carbone du projet est réduit grâce notamment à l'isolation du magasin qui permet une performance énergétique supérieure à celle imposée par la réglementation Thermique RT2012 et à l'installation d'un Rooftop équipé de compresseurs adaptant la puissance absorbée en fonction des besoins du bâtiment.

Ces mesures sont détaillées dans les pièces complémentaires jointes à la demande d'examen.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi :

Le projet est intégré dans le tissu urbain d'Avion, sur un foncier aménagé qui ne présente pas de sensibilité environnementale particulière. Il permet de valoriser l'entrée de ville et de moderniser un site vieillissant. Il n'impacte que marginalement la perméabilité de l'assiette foncière et dote le site d'une nouvelle identité permettant une meilleure insertion dans son environnement. En effet, LIDL propose un concept respectueux de l'environnement : 20,45% de l'emprise foncière dédiés aux espaces verts (1 575,97 m²), plus de 95% du stationnement perméable, gestion réfléchie des eaux pluviales, 782 m² de panneaux photovoltaïques installés en toiture, un système de gestion à distance des consommations d'énergie... Autant d'éléments qui nous permettent d'estimer qu'il n'est pas nécessaire que notre projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié :	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) :	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain :	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° : 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé :	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° : 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau :	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Partie I : informations relatives au projet : Adresse, carte 1/25000 (Annexe 2 - page 3), vues aériennes actuelles (Annexe 3 - page 6), photos du site actuel et insertion du projet (Annexe 3 - pages 7 à 10), vue des abords du projet (Annexe 5 - page 11), les grandes lignes du projet, les plans et l'organisation du projet sur le foncier (Annexe 4 - pages 13 à 17), le volet paysager, la note architecturale
Partie II : Effets du projet sur l'environnement et la santé humaine = Les zones de protections de la faune et la flore, l'identification des risques, la gestion des eaux pluviales, les procédés spécifiques mis en place pour limiter les effets sur l'environnement, les flux de déplacement.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

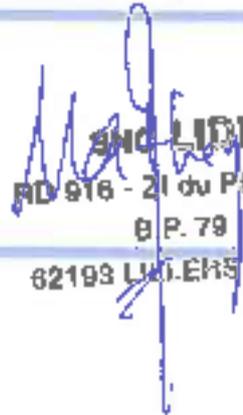


Fait à LILLERS

le,

30/07/2020,

Signature


SNC LIDL
RD 916 - 21 du PLANTIN
B.P. 79
62193 LILLERS Ceux

PROJET DE CRÉATION D'UN MAGASIN LIDL SUR LA COMMUNE D'AVION

Pièces complémentaires du formulaire de demande d'examen au cas par cas
préalable à la réalisation d'une étude d'impact



AVION (62),
4, rue du 4 Septembre



► SOMMAIRE

Préambule

PARTIE I : INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

A. Situation du projet	Page 2
B. Vues et photos du site du projet	Page 7
C. Le projet	Page 12

PARTIE II : EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

A. Cartographie des zones de protection de la faune et la flore	Page 29
B. Identification des risques	Page 30
C. La gestion des eaux pluviales et usées	Page 35
D. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement	Page 39
E. Les flux de déplacement	Page 44



PARTIE I

INFORMATIONS RELATIVES

au projet

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

A. Situation du projet

1. Localisation du projet.

L'extrait de carte au 1/25000^{ème} ci-dessous ainsi que les vues pages suivantes positionnent le projet au sein de la commune d'Avion.



Projet

Echelle 1 : 25000 (1cm = 250 mètres)
0 m 125 m 250 m

Echelle 1 : 25 000
0 100 m

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

A. Situation du projet

- L'environnement agricole

Le magasin est situé dans une zone urbanisée de l'agglomération Lensoise. En effet, les seules activités agricoles recensées sont situées au Nord Ouest de part et d'autre de la RN17.

Ci après, cartographie « détail des cultures dans l'environnement proche du projet » :



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

A. Situation du projet

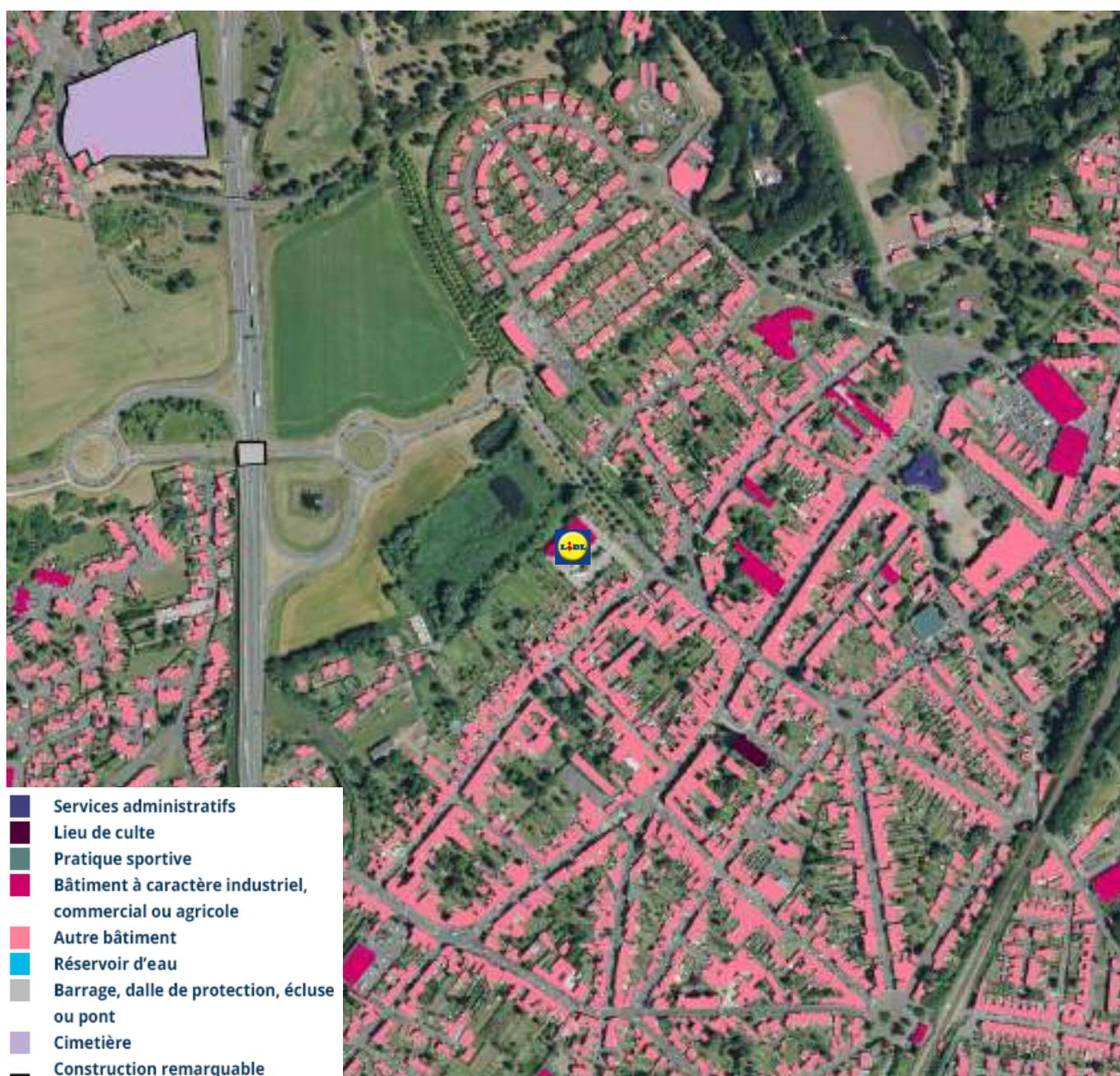
- Les zones d'habitation

Le supermarché est inséré dans un milieu urbain constitué principalement de logements à proximité immédiate en entrée Nord d'Avion.

Les zones d'habitat les plus proches sont de fait situées le long de l'Avenue de la Paix et de la Rue du 4 septembre, ces deux axes se rejoignant au droit du projet.

A noter que le centre-ville d'Avion est situé à environ 400 mètres à l'Est du projet (Mairie d'Avion) et que les zones les plus peuplées sont situées sur Liévin à 5,9 km et Lens à 3,5 km..

Pour information, sur la commune d'Avion, l'habitat collectif représente 30 % pour 57,7 % de locataires (dont 40,3 % de logements sociaux*). Source Insee



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

A. Situation du projet



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

B. Vues et photos du site projet

Vue du site actuel Mai 2020



Vue du site après projet



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

B. Vues et photos du site projet

Vue du site actuel Mai 2020



Vue du site après projet



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

B. Vues et photos du site projet

Vue du site actuel

①



Mai 2020



Vue du projet

①



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

B. Vues et photos du site projet

Vue du site actuel

②



Mai 2020



Vue du projet

②



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

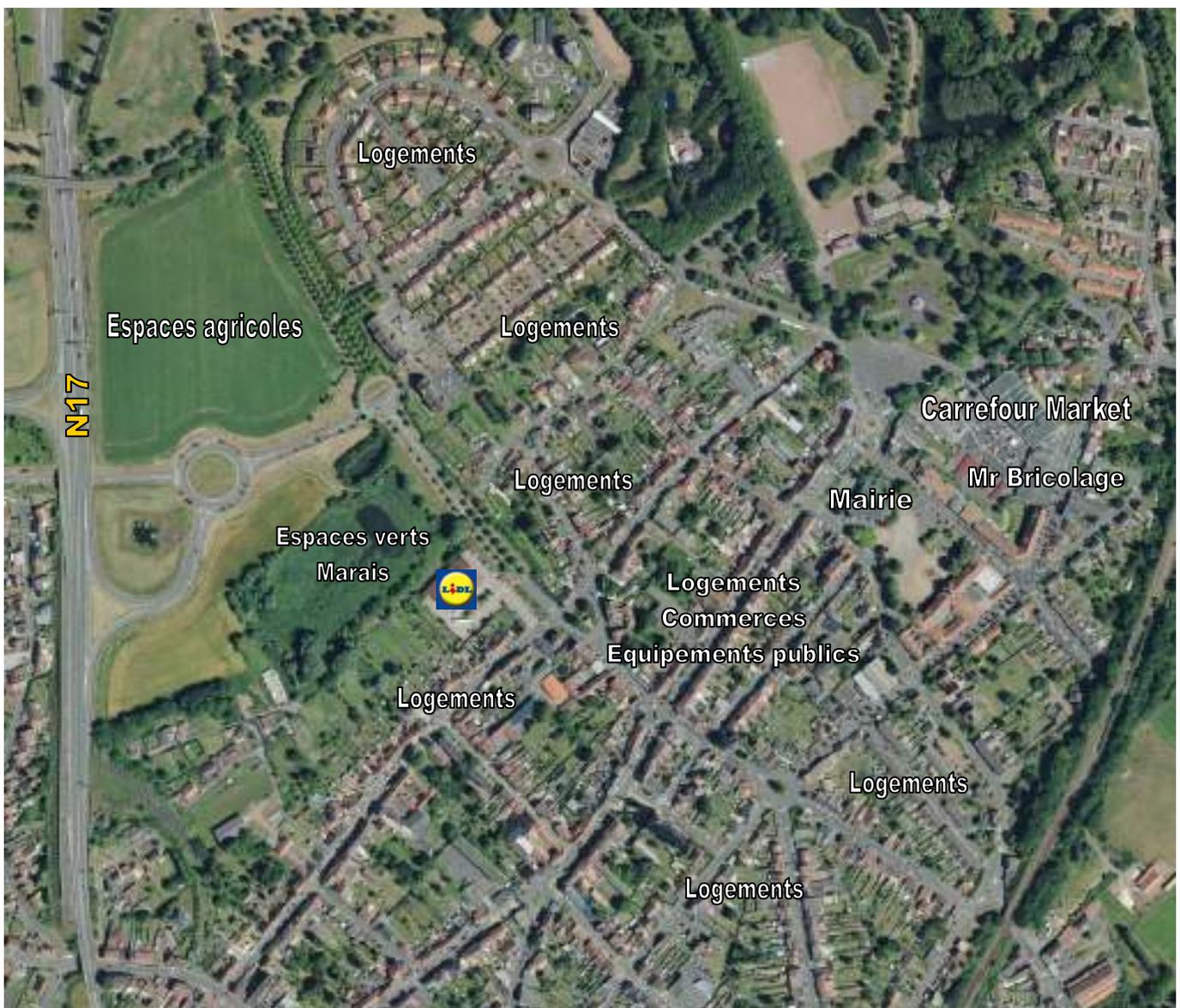
B. Vues et photos du site projet

Vue des abords du projet

Le magasin sera inséré en entrée Nord d'Avion, dans un environnement urbanisé mixte, composé majoritairement d'habitations, de commerces de centre ville situés à 150 mètres, le long du Boulevard Gabriel Péri au Sud et de lieux publics vers l'Est (Mairie, associations, ...).

Le centre ville d'Avion (Mairie) est situé au Sud à environ 400 m à l'Est.

L'ensemble des espaces composant l'armature urbaine est parfaitement accessible en modes doux depuis le magasin, permettant une fréquentation véhiculée moindre.



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

1. Les grandes lignes du projet

- Description générale

Le projet porte sur la création par démolition / reconstruction avec agrandissement de la surface de vente d'un supermarché à prédominance alimentaire, sous l'enseigne Lidl. Cette opération entrainera la démolition du bâtiment Lidl actuel ainsi que 4 bâtiments à usage d'habitation en front de Rue du 4 Septembre, l'occupation d'une parcelle parfaitement dimensionnée au projet offrira donc un réaménagement total de l'espace et sa valorisation, tant architecturale que paysagère. Le projet dépasse les objectifs de la réglementation thermique 2012 et prévoit 525,55 m² de panneaux photovoltaïques en toiture.

A noter que la zone d'implantation du projet ne présente aucune sensibilité environnementale particulière.

- Le parc de stationnement

Le parc de stationnement se répartira sur 4 038 m² (dont 111,9 m² pour le quai de livraison) et comprendra 96 places.

Rappelons qu'il y est implanté un espace pour stationner les vélos (11).

NOMBRE TOTAL DE PLACES DE STATIONNEMENT	96
• Places perméables = 96%	92
• Dont places réservées aux PMR	2
• Dont places réservées aux familles avec enfants	2
• Dont places dédiées à l'alimentation des véhicules électriques (dont une accessible PMR)	2
• Dont places dédiées au covoiturage	8
Places dédiées aux deux roues (Vélos et motos)	11

- Les aménagements paysagers en pleine terre

Les espaces libres de constructions seront aménagés en espaces verts, selon le concept Lidl, permettant une véritable identité nationale de l'Enseigne. Ils représenteront 20,45% de la surface foncière dédiée au projet. Les espaces verts seront composés de :

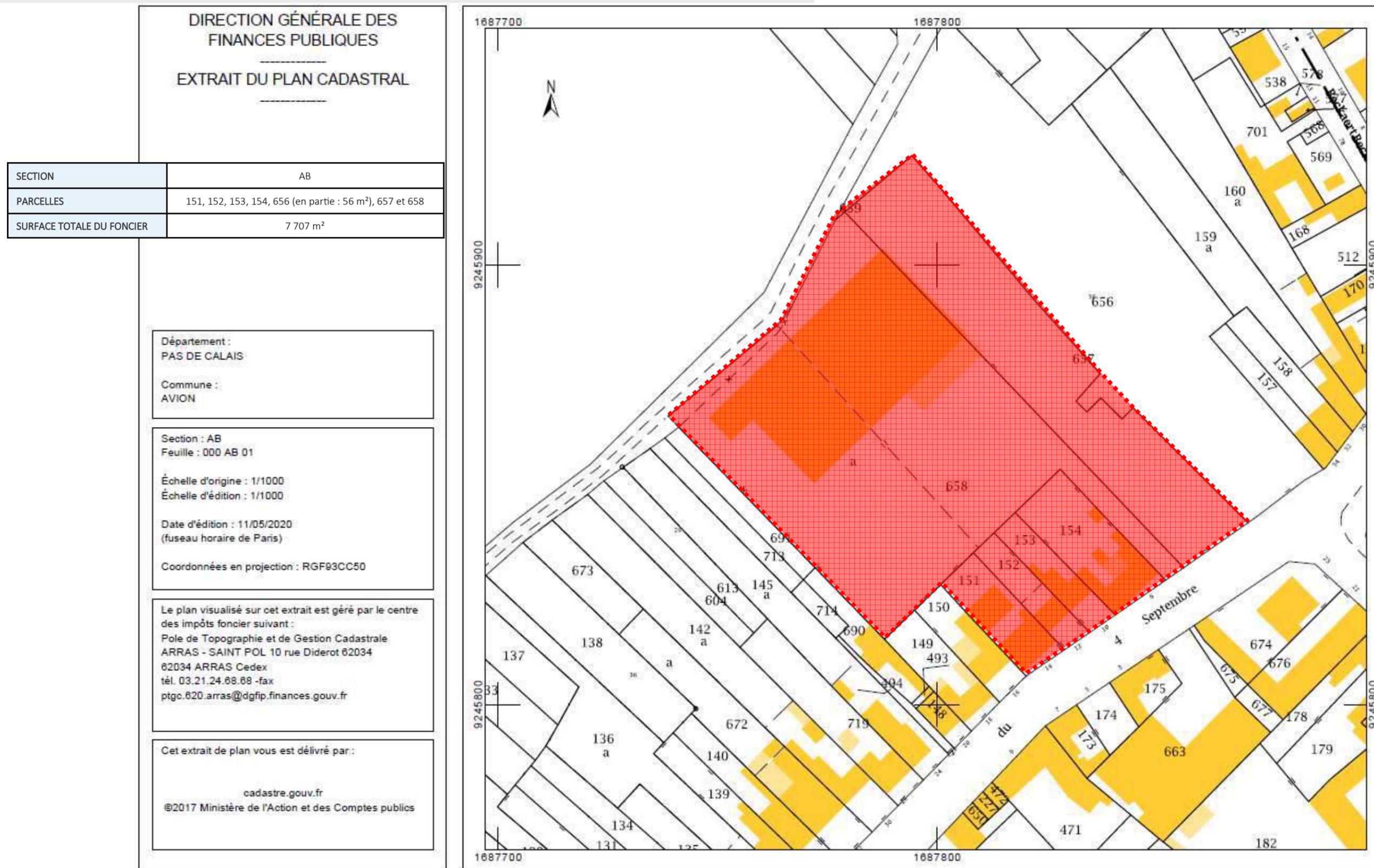
- D'une frange arbustive et arborée en fond de site et sur le côté Sud Ouest permettant la liaison douce avec les espaces verts situés sur l'arrière du site et les jardins d'habitation,
- De noues paysagères avec plantes héliophytes,
- D'arbres et de graminées en inter peigne de stationnement,
- De plantations d'un rythme de graminées, de vivaces en couvre sol et de prairies le long de l'avenue de la Paix,
- D'une alternance d'arbres, de graminées, de vivaces couvre sol et de prairies en façade de site permettant un rythme le long de la rue du 4 septembre.

Le projet développe donc les aménagements en pleine terre suivants :

NOMBRE D'ARBRES PLANTÉS	43
SURFACE DES ESPACES VERTS FUTURS	1 575,97 m ²

II. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet - Le plan des parcelles



II. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet - Le plan de masse actuel



II. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet - Le plan d'organisation sur la parcelle

1. Emprise du bâtiment, espaces verts et arbres



Frange arbustive et arborée
en limite de propriété

plantation d'un rythme de graminées et
de vivaces en couvre sol

Noues paysagères

Plantation d'arbres et de graminées en inter-
peignes



Emprise au Sol = 2 093,03 m²
Surface de plancher = 1 931,93



Surface espaces verts = 1 575,97m²
Dont 43 arbres haute tige

II. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

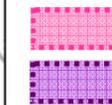
C. Le projet - Le plan d'organisation sur la parcelle

2. Aire de stationnement et zone de livraison



Aire de Parking (VRD) = 4 038 m²

Dont :



Zone et aire de manœuvre des livraisons = 111,9 m²

Aire de stationnement et de circulation = 3 926,1 m²

LEGENDE :

-  Place de parking :
ECORASTER BLOXX PAVES DRAINANTS
(PERMEABILISEE)
-  Place de parking Recharge Electrique :
PAVES DRAINANTS (PERMEABILISEE)
dont 1 places PMR
-  Place de parking Couverture:
PAVES DRAINANTS (PERMEABILISEE)
-  Place de parking PMR:
(IMPERMEABILISEE)
-  Place de parking Familiale:
(IMPERMEABILISEE)
-  Places prééquipées pour voiture
électriques (PERMEABILISEE)
-  Circulation VL/PL
-  Espace vert
-  Circulation PL
-  Circulation VL
-  Circulation Piéton
-  Clôture rigide de 1,50 m
-  Clôture composite de 1,50 m

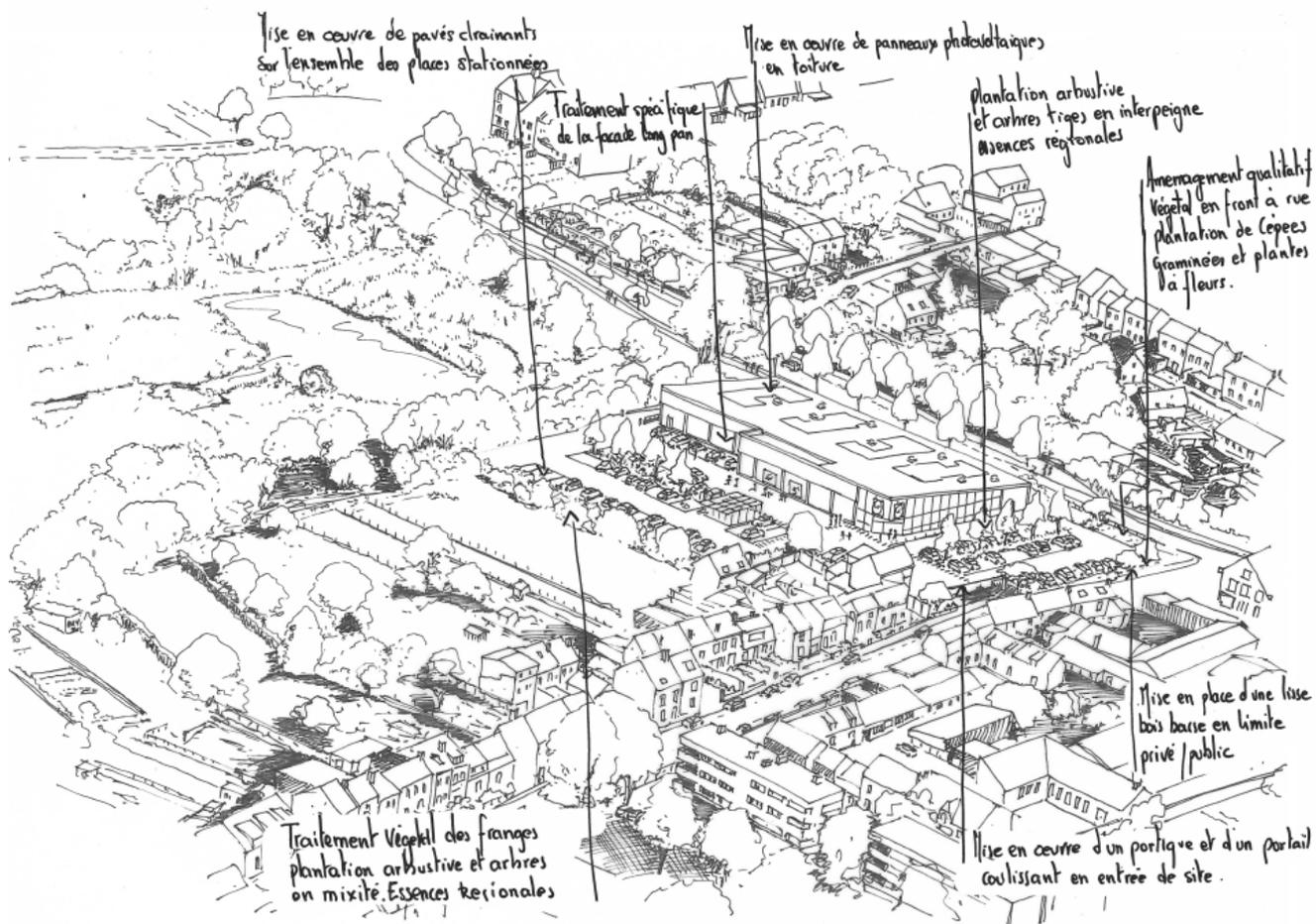
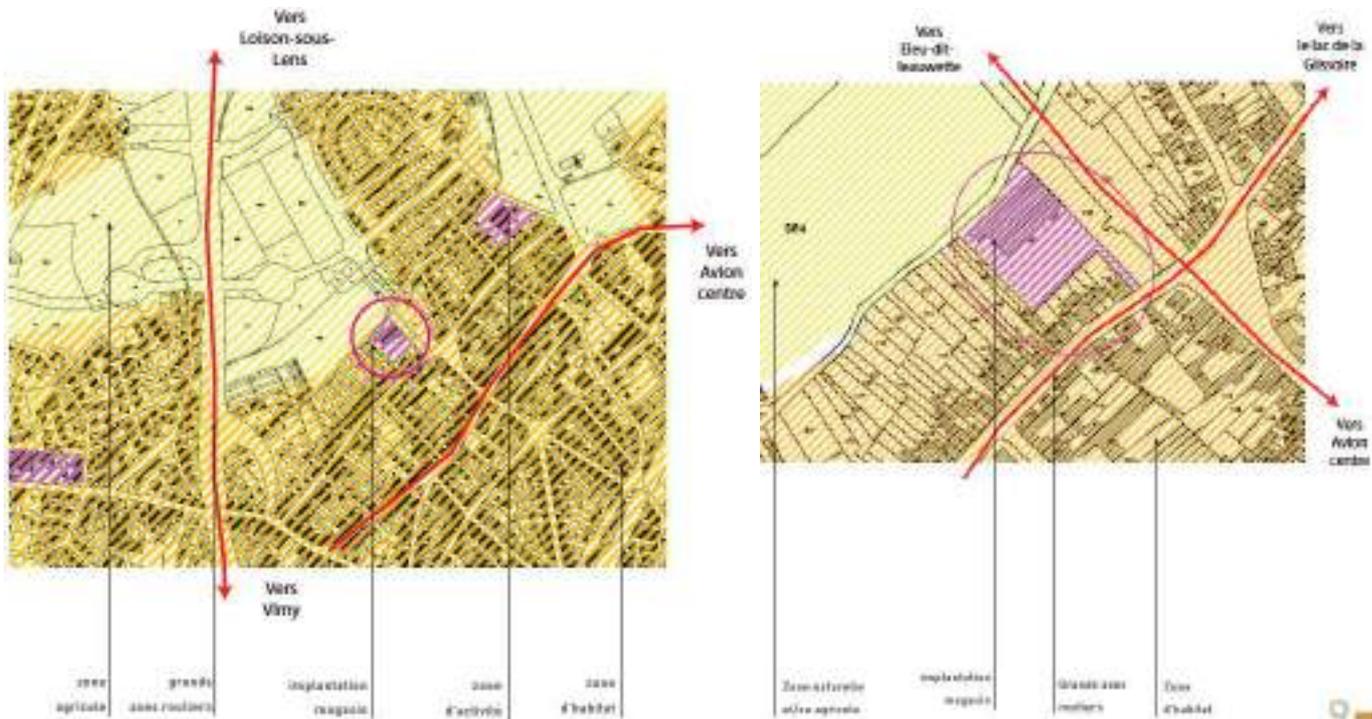
I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

• Insertion paysagère

L'ESSENTIEL : LE SITE EST IMPLANTÉ AU COEUR D'UNE ZONE D'HABITAT

- le site se trouve à proximité d'axes routiers majeurs comme la N17 qui passe à l'ouest du site.
- le site est implanté sur l'emplacement de l'ancien lidl.



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

Les objectifs ciblés des espaces verts

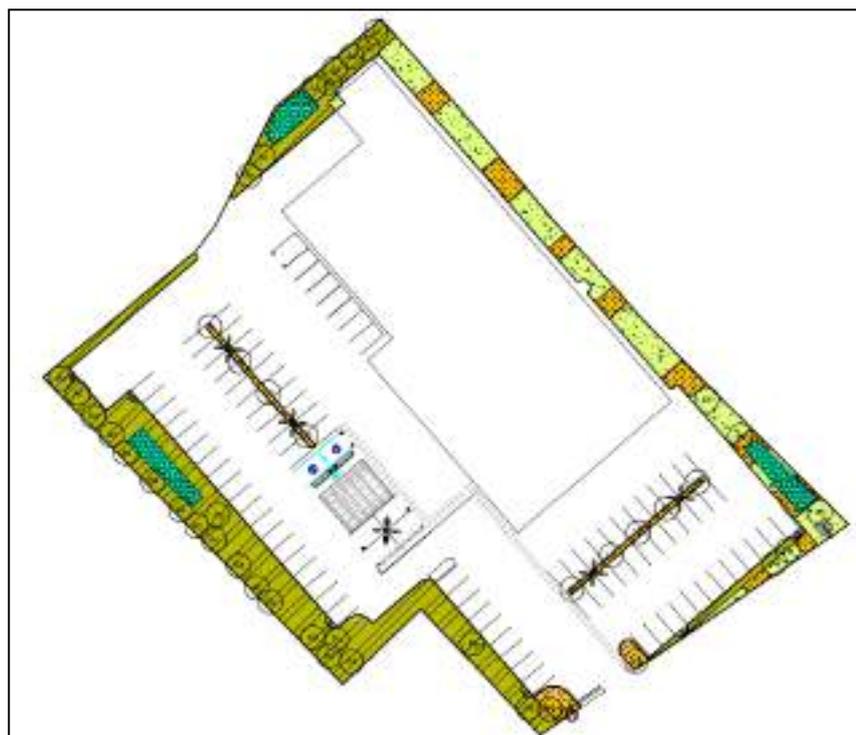
L'ESSENTIEL :

- Le projet prévoit une implantation du bâtiment en retrait de l'espace public.
- Le projet développe 96 places de stationnement dont :
 - 3 places PMR (dont une électrique)
 - 2 places famille
 - 2 places électriques (dont une PMR)
- Un parc à vélo est implanté à proximité de l'entrée
- un accès le long de la rue de la 4 septembre :
 - entrée sortie pour piétons et VL
 - entrée sortie PL
- Le projet prévoit de planter 43 arbres tige



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet



- Se Soleil plein
- Prunus avium - couple multiples
- Acer campestre
- Ulmus campestris

- Cornus sanguinea
- Plantes héliophytes: *Flora japonica*, *Typica latifolia*, *Miscanthus sinensis 'robustus'*, *Carex stricta 'brakes garden'*, *pollage*
- Graminées: *Saxa glauca*, *Impatiens oxyneis 'Red Baron'*, *Miscanthus sinensis 'Augusta Feder'*, *Pennisetum alopecuroides*, *Prunella angustifolia*, *Urtica dioica 'black'*, *pollage*

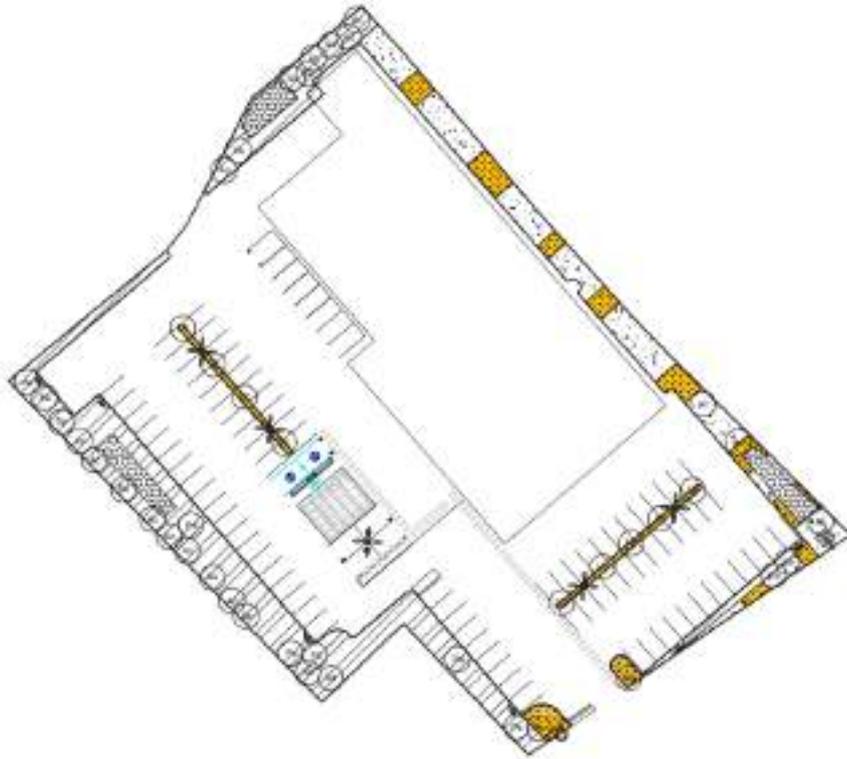
L'ESSENTIEL : UNE PALETTE VÉGÉTALE ÉTABLIE SUR LES CARACTÉRISTIQUES CLIMATOLOGIQUES ET ÉCOLOGIQUES DE LA ZONE D'IMPLANTATION EN COMPROMIS AVEC LES RECOMMANDATIONS DU CONSERVATOIRE NATIONAL BOTANIQUE.

INTÉRÊT AUTOMNALE **FLUIDITÉ**
 FEUILLAGES PERSISTANTS
 EFFET DE MASSE MOUVEMENT
 FLORAISONS **ORIGINALITÉ**

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

Plantation de massifs de graminées



- Graminées
Stipa gigantea
Imperata cylindrica 'Red Baron'
Miscanthus sinensis 'August Feder'
Pennisetum alopecuroides
Prosvkia atriplicifolia
Liatris spicata 'alba'
pallage

MASSIFS DE GRAMINEES

- Stipa gigantea*
Imperata cylindrica 'Red Baron'
Miscanthus sinensis 'August Feder'
Pennisetum alopecuroides
Prosvkia atriplicifolia
Liatris spicata 'alba'
pallage



Pennisetum alopecuroides



Imperata cylindrica 'red baron'

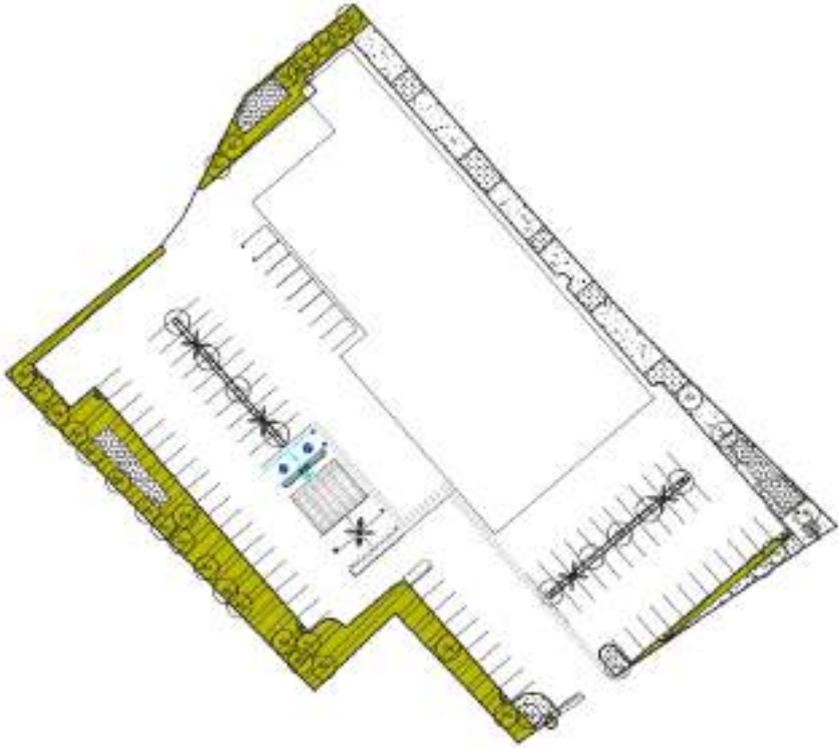


Liatris spicata 'alba'

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

Plantation des massifs arbustifs



Couvre-sol et arbustes
Ligustrum vulgare
Carpinus betulus
Viburnum opulus
Cornus sanguinea
pallage

ARBUSTES

Ligustrum vulgare
Carpinus betulus
Viburnum opulus
Cornus sanguinea
pallage



Viburnum opulus



Cornus elegantissima

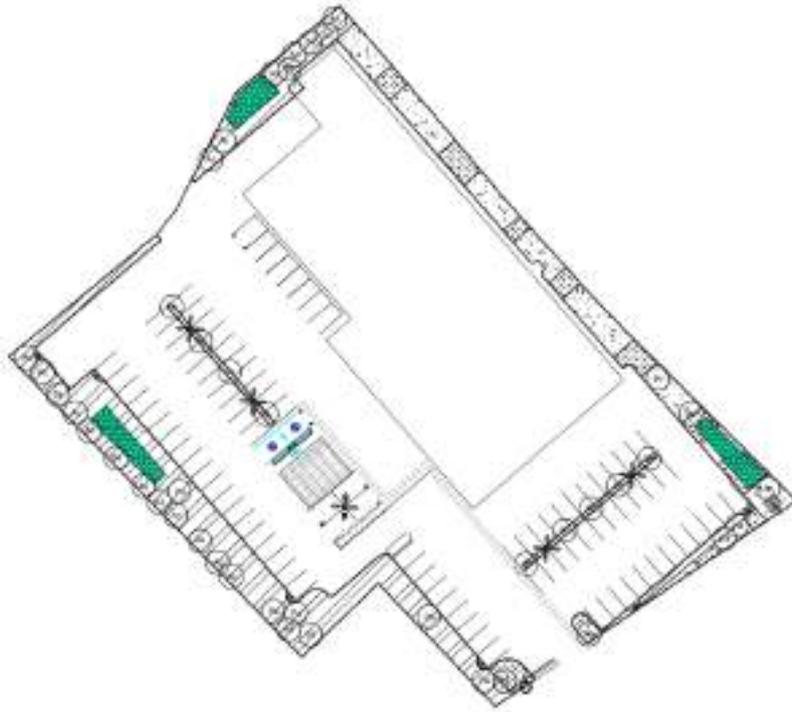


Carpinus betulus

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

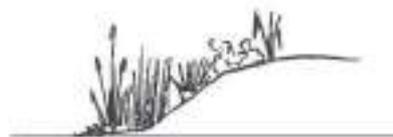
Plantation des massifs d'hélophytes



Plantes hélophytes
Hosta lancifolia
Typha latifolia
Miscanthus sinensis 'zebrinus'
Carex stricta 'bowles golden'
paillage

HÉLOPHYTES

Hosta lancifolia
Typha latifolia
Miscanthus sinensis 'zebrinus'
Carex stricta 'bowles golden'
paillage



Hosta lancifolia



Miscanthus sinensis 'zebrinus'

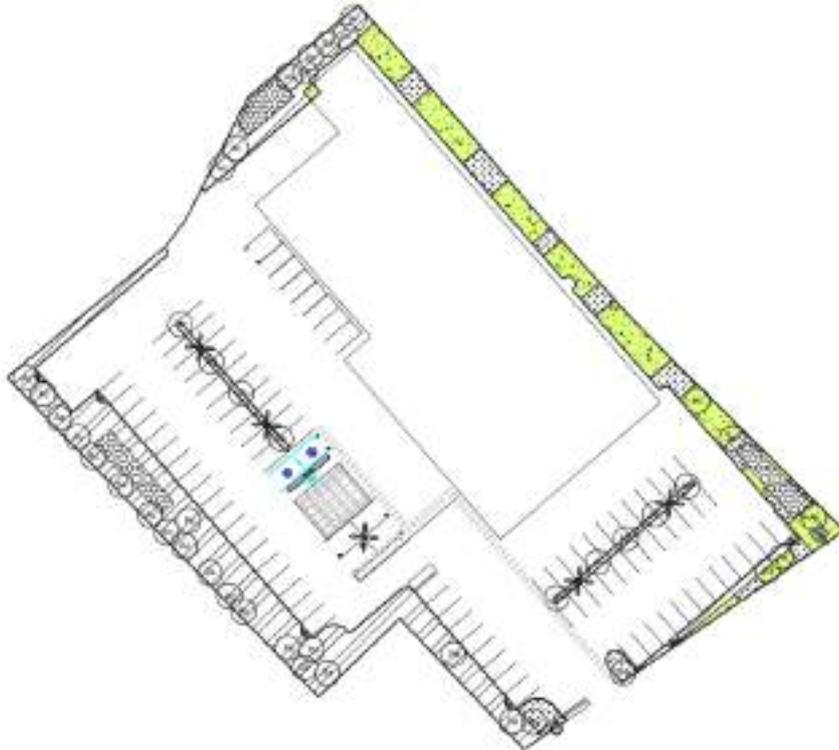


Typha latifolia

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

Plantation de la strate arborée et des pelouses



STRATE ARBOREE, ENGAZONNEMENT ET PRAIRIE HUMIDE

Salix alba "Liempde" - cèpée multitronc
Prunus avium - cèpée multitronc
Acer campestre
Ulmus campestris



Prunus avium



Salix alba 'Liempde'



Acer campestre



Ulmus campestris

Commune de AVION CONSTRUCTION D'UN MAGASIN LIDL Rue du 4 Septembre – 62210 AVION

NOTICE EXPLICATIVE

1- SITUATION DU TERRAIN ET DES ENVIRONS :

Le projet de création d'un magasin LIDL sera situé Rue du 4 Septembre, sur la commune de Avion (62210).

Le terrain est situé dans un tissu exclusivement urbain. Le terrain est actuellement composé des parcelles AB-657,658,151,152,153,154 et la dent de scie appartenant à la parcelle 656, pour une superficie de 7707m².

Les parcelles AB-657 et 658 sont actuellement occupées par un magasin LIDL destiné à être démoli. Le terrain existant est constitué d'une aire de stationnement d'environ 5 041m², comprenant 89 places de parking et des espaces vert pour une surface de 51m². A cela s'ajoute les espaces verts paysagers d'une surface de 1 423,53m². Les espaces verts sont plantés à raison de 30 arbres de hautes tiges et de haies vives, l'ensemble destinés à être abattus et remplacés.

Les parcelles AB-151,152,153,154 sont, quant à elles occupées par des habitations. Ces habitations sont également destinées à être démolies. L'ensemble des démolitions seront reprises dans la demande de permis de construire sous le volet PC 27.

L'accès à la parcelle se fait actuellement à l'angle de l'Avenue de la Paix et de la rue du 4 Septembre, et sera déplacé pour être mis en place sur la parcelle AB152, par la rue du 4 Septembre.

Le nouveau magasin respectera les principes d'implantation et répondra au développement du dernier concept LIDL, très axé sur les normes environnementales et permettant une intégration esthétique optimisée. Celui-ci a été pensé dans le but d'optimiser les performances énergétiques.

Les aménagements comprendront :

- la création d'un bâtiment de 1 273 m² de surface de vente réglementaire sur lequel on trouvera aussi des réserves, des chambres froides, un atelier de cuisson de pains et viennoiseries surgelés ainsi que des locaux sociaux situés au rez-de-chaussée.

- la création d'un parking de 96 places dont 3 places réservées aux personnes à mobilité réduite, 2 places réservées aux familles, 2 places réservées aux véhicules électriques, dont 1 place PMR, et 8 places de co-voiturage. L'emprise du parking respectera la Loi Alur (Voir PC2 – PLAN MASSE).

Le volet paysager joint au présent permis de construire permet d'apprécier l'intégration du projet dans son environnement. Les espaces verts aux abords du magasin seront retravaillés avec différentes plantations. L'ensemble de ces aménagements sont détaillés dans le volet paysager.

2 – CONDITIONS DE DESSERTE DES TERRAINS PAR LES VOIES PUBLIQUES OU PRIVEES ET D'ACCES AUX VOIES OUVERTES AU PUBLIC

L'accès des véhicules lourd et léger s'effectuera par la même entrée située rue du 4 Septembre, sur la parcelle AB152.

Les voies de circulation pour les véhicules lourds seront de 10,40 minimum et celles pour les véhicules légers seront de 6,50 m minimum.

L'accès existant, situé à l'angle de l'Avenue de Paris et de la Rue du 4 Septembre, sera modifié et s'effectuera par la parcelle AB152, située rue du 4 Septembre, l'accès est déplacé d'une distance de 47,36m par rapport à l'accès existant situé à l'angle de l'Avenue de la Paix et de la Rue du 4 Septembre.

3 - COMPOSITION ARCHITECTURALE & TRAITEMENT DES FACADES :

Le projet concerne la création d'un bâtiment commercial, possédant une surface plancher de 1 931,93 m².

Celui-ci sera de type commercial et de volume rectangulaire.

Le bâtiment sera constitué:

- d'un SAS d'entrée & de sortie (52,00m²).
- d'une surface de vente LIDL (1 273,00 m²).
- d'une boulangerie (142,00 m²) comprenant :
 - un local de préparation pains (92,00 m²)
 - une chambre froide négative (50,00 m²)
- d'un quai de livraison (126 m²)
- d'une réserve (191 m²)
- d'un local poubelle (8 m²)
- de locaux sociaux (107,83 m²) comprenant :
 - SAS (2,86 m²)
 - WC PMR (5,25 m²)
 - WC Hommes/Femmes (8,39 m²)
 - Passation de commande (17,17 m²)
 - Local TGBT et surpresseur(12,30 m²)
 - Dégagement (17,41 m²)
 - Vestiaire femmes (6,12 m²)
 - Vestiaire hommes (6,04 m²)
 - Local repos (34,29 m²)
- de locaux technique (21,48m²) comprenant :
 - Local Informatique (14,32 m²)
 - Local Photovoltaïque (7,16 m²)
- Ce bâtiment commercial sera construit :
 - à une distance de 29,84 m minimum par rapport à la Rue du 4 Septembre.
 - à une distance de 4,90 m minimum par rapport aux autres limites de propriété.
- Les toitures seront composées:
 - d'une couverture métallique en pente simple à 5,00° qui sera constituée d'un bandeau en bardage Alucobond ton gris Ral 7024, d'un revêtement d'étanchéité, d'isolation, de bac acier teinte tuile rouge et de pannes en lamelle collé pour une grande partie du magasin. Celle-ci possède une hauteur de faitage de 7,76 m.
 - d'une couverture terrasse teinte tuile rouge qui sera constituée d'une dalle béton, d'étanchéité et d'isolation pour le quai de déchargement.
 - de l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture afin de produire de l'énergie électrique pour le magasin (782 m²)
 - de l'installation de garde corps fixe.
- Les façades seront composées:
 - d'un soubassement enduit teinte gris clair, Ral 7038.
 - de poteaux en enduit teinte gris clair, Ral 7038.
 - d'un habillage en parement en brique rouge jusqu'à 4,01 m de hauteur de façade.
 - d'un bardage alucobond teinte gris foncé, Ral 7024 à partir de 4,01 m de hauteur jusqu'au bandeau.
 - d'un bandeau alucobond teinte gris foncé, Ral 7024.
 - de bornes de protection en inox.
 - de menuiseries en aluminium Ral 7024.
- Deux enseignes "LIDL" de 2,00 x 2,00 m seront installées sur le bâtiment.
- En limite de propriété côté rue, une lisse bois sera mise en place.
- En Limite de l'Avenue de la Paix, une clôture à dispositif à claire voie d'une hauteur de 1,50m sera prévue.
- En limite de séparative, une clôture à dispositif à claire voie de 2,00m de haut sera prévue sur la périphérie des limites séparatives.
- L'accès aux dispositifs techniques situé sur le quai de chargement, sera fermé au public par une clôture composite de 2,00m, avec porte anti-panique, teinte gris foncé, Ral 7024.
- Installation de panneaux photovoltaïques (782m²)



PARTIE II

EFFET DU PROJET

sur l'environnement et la santé humaine

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

A. Cartographie des zones de protection de la faune et la flore

- Cartographie des zones de protection de la faune et de la flore



Le site n'est ni concerné par une zone Natura 2000, ni par un arrêté de protection de biotope.

Les zones de protection les plus proches sont :

- 1 - ZNIEFF de type 1 = 1 300 mètres au Sud Ouest : « Terril 75 d'Avion (de Pinchonvalles) »
- 2 - ZNIEFF de type 2 = Aucune.

A noter que LIDL prend grand soin de choisir strictement **des essences végétales locales pour ces espaces verts**. Ce choix d'éléments qui s'intègrent parfaitement dans leur environnement géographique sont judicieux pour ne pas bouleverser les mécanismes de la vie naturelle locale, et notamment ceux des animaux qui se retrouvent face à des plantes qui leur sont familières.

Les arbres et les haies des projets LIDL, lieux de vie de multiples espèces d'insectes, fournissent également des abris naturels aux oiseaux qui y trouvent refuge et peuvent y nidifier.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

B. Identification des risques

De manière générale, la commune d'Avion peut être concernée par les risques suivants :

- Inondations,
- Zone de sismicité faible (2),
- Transport de marchandises dangereuses,
- Mouvement de terrain
- Mouvements de terrains miniers,
- Emission de gaz de mines,
- Risque industriel.

Le projet a pris en compte ces éléments, au niveau de la conception de l'ouvrage et des aménagements à mettre en place (si nécessaire).

Les analyses actuelles montrent qu'il n'y a pas de mesures particulières à mettre en place au niveau du projet.

1. Risques naturels.

- Séismes :

- Localisation exposée aux séismes : Oui
- Type d'exposition : 2 - Faible



Mouvements de terrain :

- Mouvements de terrain recensés dans un rayon de 500m : Non
- La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Mouvements de terrains : Non

Source « www.georisques.gouv.fr »

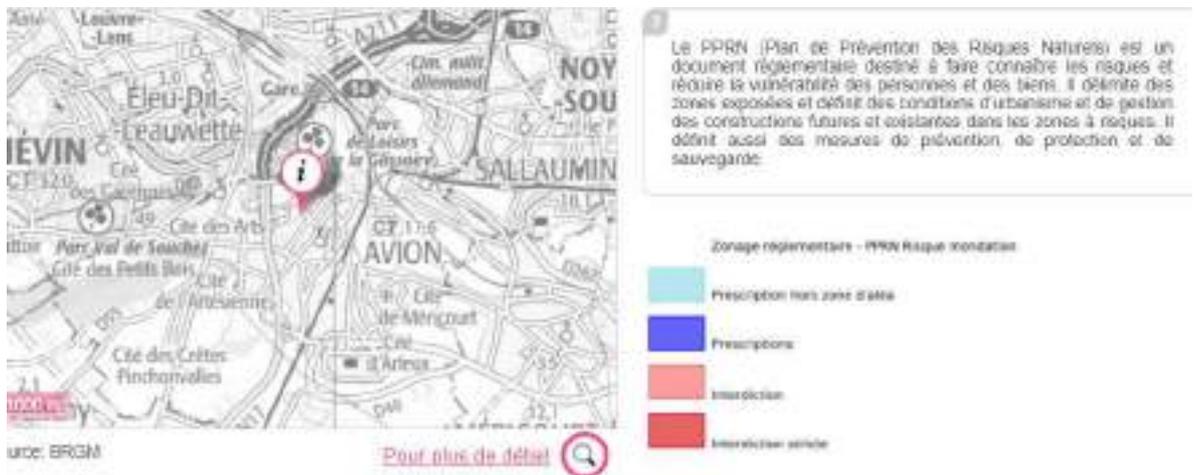
II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

B. Identification des risques

- Inondations :

Informations générales sur les inondations (La zone du projet n'est pas soumise à cet aléa)

- Localisation située dans un territoire à risque important d'inondation (TRI) : Oui
- La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Inondations : Oui



- Retrait-gonflements des argiles :

- Localisation exposée aux retrait-gonflements des argiles : Oui
- Type d'exposition : Aléa faible



II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

B. Identification des risques

2. Risques miniers.

- Cavités souterraines :

- Cavités recensées dans un rayon de 500m du projet : Oui
- La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Cavités souterraines : Non



II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

B. Identification des risques

3. Risques technologiques.

- Sites et sols industriels :

- Sites pollués ou potentiellement pollués (BASOL) dans un rayon de 500m : Non
- Ancien site industriel et activité de service (BASIAS) dans un rayon de 500 m : Oui



Sur cette carte, sont indiqués les anciens sites industriels et activités de service recensés à partir des archives disponibles, départementales et préfectorales... La carte représente les implantations dans un rayon de 500 m autour de votre localisation.

- Sites Basias (XY du centre du site)
- Sites Basias (XY de l'adresse du site)
- Zone de recherche (500 m de rayon)

- Canalisations de matières dangereuses :

- Canalisations de matières dangereuses dans un rayon de 500m : Non

- Installations nucléaires :

- Installations nucléaires dans un rayon de 10 km : Non
- Centrales nucléaires dans un rayon de 20 km : Non

Source « www.georisques.gouv.fr »

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

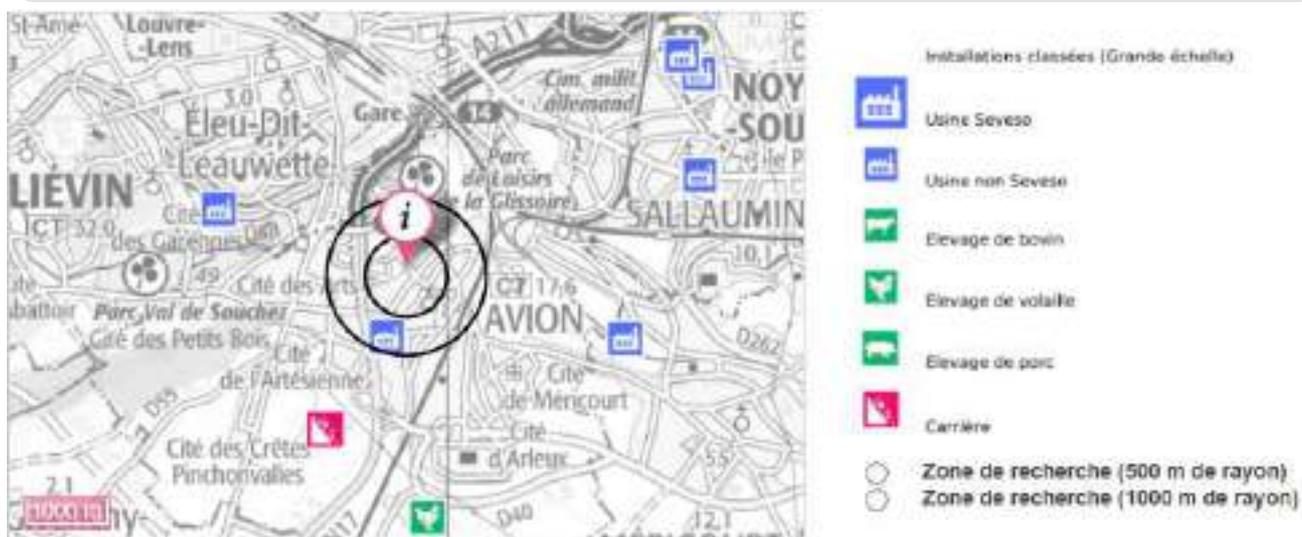
B. Identification des risques

- Installations industrielles :

- Nombre d'installations industrielles concernant votre localisation dans un rayon de 500 m : 0
- Nombre d'installations industrielles impactant votre localisation dans un rayon de 1000 m : 3

?

Les installations industrielles ayant des effets sur l'environnement sont réglementées sous l'appellation Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). L'exploitation de ces installations est soumise à autorisation de l'Etat. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.



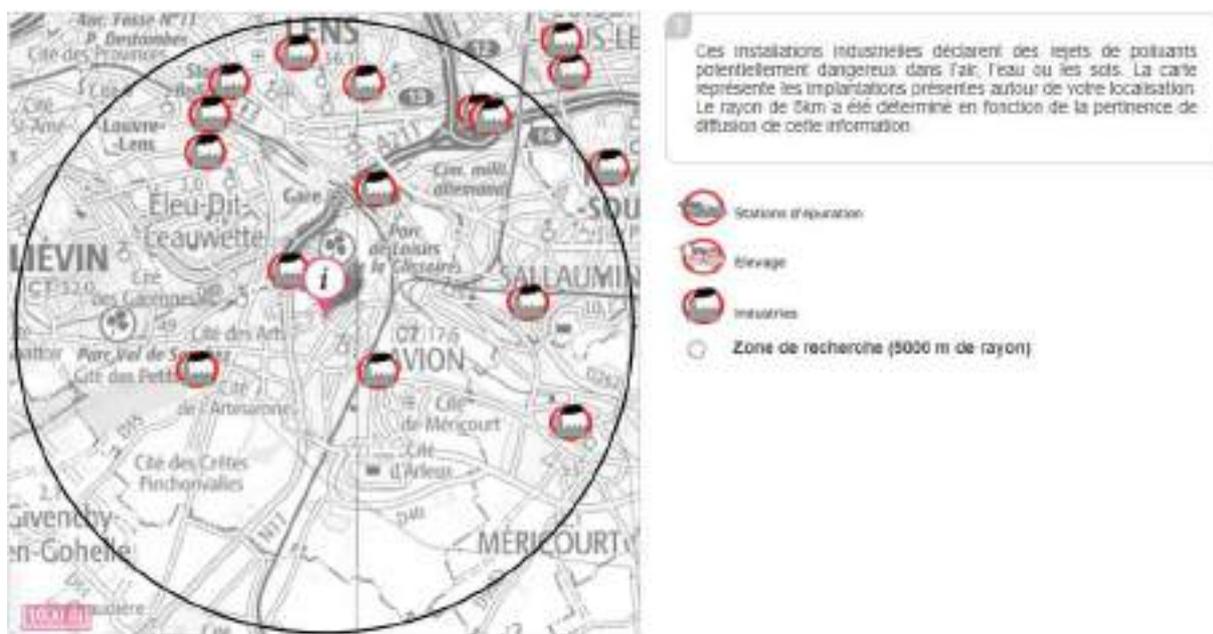
Nom Installation	Regime d'autorisation
GOODMAN FRANCE	A - Soumis à Autorisation
mullet combustibles	A - Soumis à Autorisation
ITM LAI	A - Soumis à Autorisation

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

B. Identification des risques

- Rejet des polluants :

- Nombre d'installations industrielles rejetant des polluants concernant votre localisation dans un rayon de 5000 m : 23



Nom Installation	Code postal de la commune
Dinde des Pays du Nord	62305
NEXANS France Atelier LSA	62300
TREFILEEUROPE	62218
DURISOTTI	62430
ARKEMA - usine de Loison sous Lens -	62218
SA J.ROUSSEL	62300
LENOIR	62210
INTEROVO AVICOLE FRANCE	62210
GALLOO France Sallaumines	62430
NEXANS France Atelier Tréfilerie	62301
TT PLAST	62300
TTPLAST site PCR	62300
CVE DE NOYELLES SOUS LENS	62221
PALCHEM	62143
Chaufferie de la Zup d'Avion	62210
STEP - Loison Sous Lens	62218
MECACORP ETABLISSEMENT DE LENS	62300
RECYTECH SA	62740
Station d'Avion HP	62210
EUROROL	62800
NEXANS FRANCE Atelier Coulée	62301
TRIDEM Noyelles sous Lens	62221
Chaufferie de la Zup de Lens	62300

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

B. Identification des risques

Préfecture du Pas-de-Calais

Commune de AVION

Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques

pour l'application des I, II et III de l'article L 125-5 de code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° [] du 15/02/2006 mise à jour le 15/04/2011

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRN]

La commune est située dans le périmètre d'au moins un PPRN oui nombre 1 non

2.1- PPRN de PPR inondation de AVION Bassin de risque

Prescrit	Date	03/05/2002	aléa 1	Inondation par ruissellement et coulée de boue
			aléa 2	
			aléa 3	
			aléa 4	

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet site internet

Description :

3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques [PPRT]

La commune est située dans le périmètre d'au moins un PPRT oui nombre 0 non

4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [PPRM]

La commune est située dans le périmètre d'au moins un PPRM oui nombre 0 non

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n° 2010-1254 et n° 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité Forte Moyenne Modérée Faible Très faible

Consultable sur internet non oui

Informations disponibles sur le site : www.planseisme.fr

Pièces jointes

Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

C. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

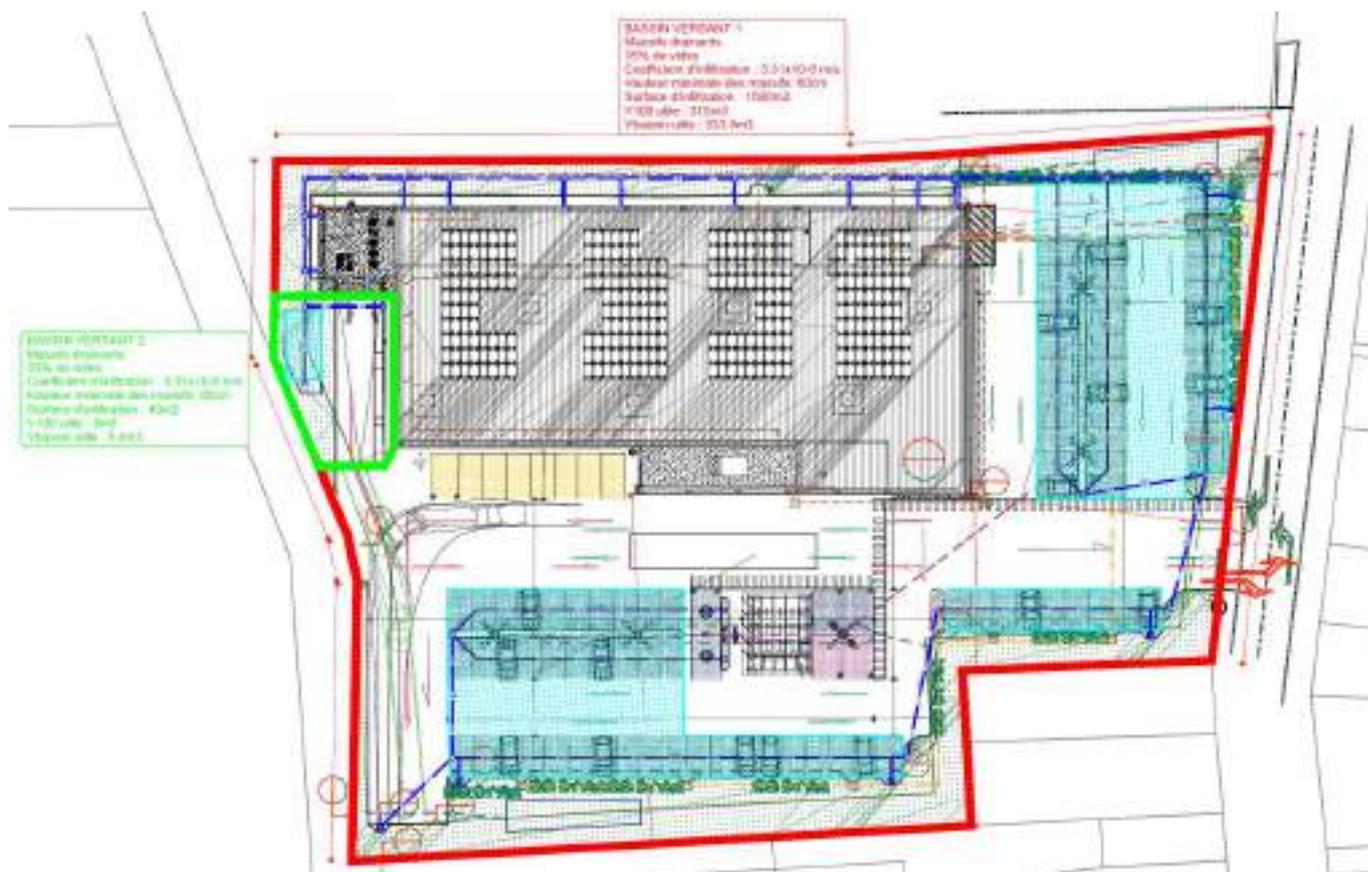
- La gestion des eaux pluviales :

Avec le type de toiture en mono pente prévue sur le projet, 80 à 95 % des eaux pluviales seront récupérées par le réseau d'eaux pluviales. Les eaux de ruissellement de toitures et de voiries/parkings seront tamponnées puis infiltrées dans les massifs drainants enterrés sous le parking (en dehors des voies de circulations PL). Les eaux de toitures seront dirigées dans ces massifs via un réseau de canalisations.

Les eaux de ruissellement de parking seront collectées via les places de parking en dalles infiltrantes ainsi que des grilles avaloirs à décantation. L'ensemble des massifs seront connectés entre eux via un réseau de canalisations et seront tous constitués de drains diffuseur. Un trop plein vers le réseau en domaine public est conseillé (voir avec le gestionnaire des eaux pluviales).

Le projet est décomposé en 2 bassins versants :

- Le premier (BV1) reprends les eaux de toitures, de voiries et d'espaces verts. Les eaux sont tamponnées puis infiltrées par des massifs drainants sous la voirie et les parkings.
- Le second (BV2) reprends les eaux du quai de livraisons et l'espace verts au droit de celui-ci. Les eaux seront tamponnées et infiltrées par un massif drainant.



- **Le traitement des eaux usées :** Les eaux usées seront rejetées vers le réseau public.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

C. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

BASSIN ENTERRÉ EN GRAVIERS

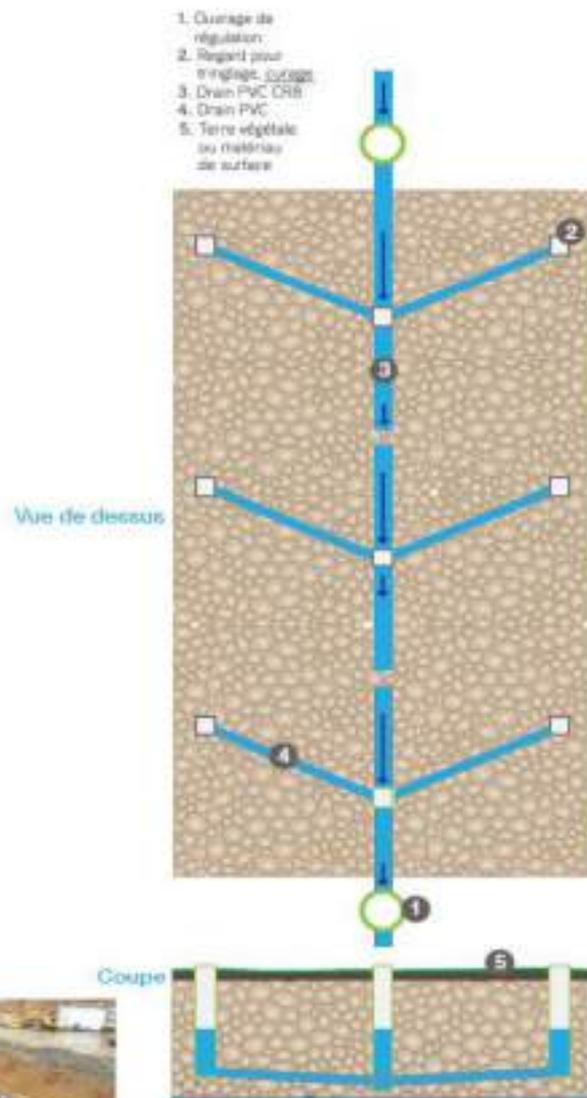
Cet ouvrage enterré a pour rôle de recueillir et stocker les eaux pluviales temporairement puis de les restituer à débit régulé vers un exutoire (réseau, ou autres...) et/ou par infiltration afin de réduire les débits de pointe, surcharges dans les réseaux. Cet ouvrage se trouve généralement sous des chaussées, trottoirs ou des parkings. La structure principale est composée de matériaux naturels (galets, roulés, concassés...) représentant environ 33 % de vide,

Les Avantages :

- Stockage et régulation des eaux donc réduction des débits de pointe vers les exutoires
- Ouvrage enterré donc discret et surface au sol disponible
- Dépollution des eaux par décantation et par « filtration »
- Ouvrage enterré donc moins encombré par les feuilles et autres flottants donc moins d'entretien
- Réalimentation des nappes si infiltration.

Les Inconvénients:

- Colmatage de la structure sur le long terme
- Dépôt de boue sur le long terme qui modifie le volume de stockage utile
- Entretien difficile car l'accès dans la structure n'est pas aisé voire impossible dans certains cas
- Risques de nuisances olfactives (stagnation d'eau) par défaut de conception ou manque d'entretien
- Difficile à mettre en oeuvre sur des terrains à fortes pentes (nécessité de cloisonner)
- Solution tributaire de l'encombrement des sols.



II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

C. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

1. Recours à des produits et équipements de construction et de décoration durables dès la conception.

Pour la construction du projet d'Avion, LIDL utilisera des matériaux de construction qualitatifs ainsi que du matériel technique de dernière génération. Couplé à une sur-isolation du bâtiment, cela permet de réduire au maximum les consommations d'énergie et donc de réduire l'empreinte carbone. Ci-après le détail des différentes installations mises en œuvre par LIDL à cet effet.

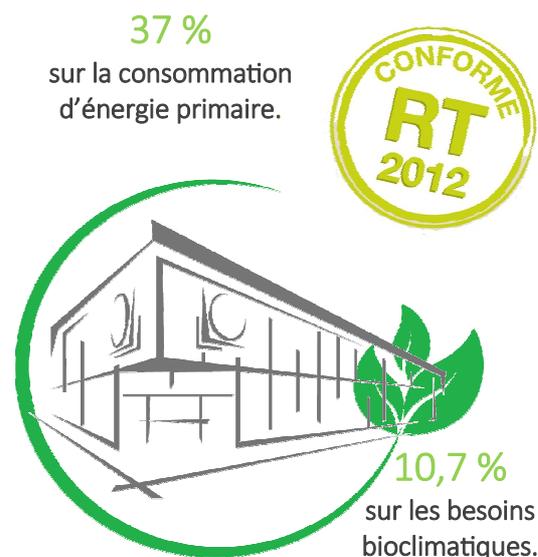
- Au-delà des exigences RT2012 :

La conception du projet a été pensée pour une performance énergétique supérieure à ce qu'impose la Réglementation Thermique 2012.

La RT 2012 définit les règles d'isolation, de ventilation et de mode de chauffage d'un bâtiment en établissant un seuil maximal pour:

- la consommation conventionnelle d'énergie primaire pour le chauffage, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage : seuil de 400 kWh/m²/an.
- Le besoin bioclimatique conventionnel en énergie pour le chauffage, le refroidissement et l'éclairage artificiel : seuil de 205.

Sur ce magasin, l'étude thermique réalisée par un bureau d'études indique une surperformance par rapport à la RT2012 de : **- ➤**



Au-delà du respect de la réglementation, la politique de construction de l'enseigne est d'isoler au maximum les bâtiments.

En effet, l'énergie la plus facile à économiser est celle que l'on ne dépense pas.

Les principes d'isolation du bâtiment sont les suivants :

- L'isolation des longrines par l'extérieur.

Ce procédé permet de limiter les ponts thermiques (déperdition de la chaleur du bâtiment par des « fuites » vers l'extérieur). Moins de ponts thermiques égale moins de perte de chaleur, donc une consommation moindre.

Les plans de principe des magasins LIDL proposent une conception optimale de l'isolation du bâtiment basée principalement sur la suppression des ponts thermiques.

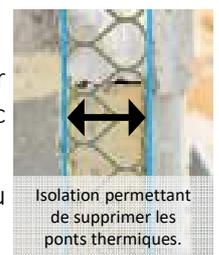
- L'isolation des façades par l'utilisation de briques en terre cuite ou en béton cellulaire.

Les briques en terre cuite (épaisseur de 37 cm) ou briques en béton cellulaire (épaisseur de 30 cm) ont des propriétés isolantes reconnues. La brique en béton cellulaire a un réel avantage car elle est recyclable à 81%. Ces matériaux sont liaisons à l'aide de colle, en lieu et place de l'utilisation traditionnelle de mortier.

Ce principe constructif permet de supprimer le pont thermique que constituait le centimètre de mortier entre chaque brique. La continuité de l'isolation est ainsi assurée. De la même manière, chaque poteau et linteau sont isolés.

Le béton cellulaire :

- matériau isolant
- matériau recyclable



Isolation permettant de supprimer les ponts thermiques.



II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

C. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

- L'isolation de la toiture par une couche de laine de roche de 20 cm d'épaisseur.

Le système de couverture pour le site d'Avion est en membrane à base de polyoléfines souples (FPO) posée sur un isolant rigide. Ce type de membrane a une durée de vie importante et résiste très bien aux rayons ultraviolets et à l'ozone. De plus, la membrane FPO est facile à recycler. Elle ne contient ni plastifiant, ni chlore, ni aucun autre halogène : elle est totalement respectueuse de l'environnement.

- Mur rideau en double vitrage isolant certifié.

Le sas d'entrée et le pignon avant du bâtiment sont entièrement vitrés. Le vitrage du mur rideau à isolation renforcée est composé d'un double vitrage SP10 (extérieur) et 44.2 (intérieur) et d'une lame d'air de 12mm minimum avec un remplissage à l'argon avec des coefficients de déperdition de chaleur imposés. Les vitrages, les menuiseries extérieures (locaux sociaux et surface de vente) ont également les mêmes caractéristiques que celui du mur rideau.

Grâce aux vitrages haute performance, les déperditions thermiques sont limitées de **37% en moyenne** par rapport à un double vitrage thermique.

Afin de protéger les salariés des rayons du soleil, la façade vitrée est équipée de brises soleil orientables commandés automatiquement en fonction de la position du soleil. Le facteur solaire imposé permet de réduire les consommations de climatisation de 5%, soit 13 MWh économisés tous les mois.



37% de déperditions thermiques
par rapport à un double vitrage
classique

- La structure porteuse.

La structure porteuse d'un magasin LIDL est généralement réalisée en éco-matériaux. Parfois dit « matériaux écologiques » ou « matériaux biosourcés », ce sont des matériaux de construction qui répondent aux critères techniques habituellement exigés (performances techniques et fonctionnelles, qualité architecturale, durabilité, sécurité, facilité d'entretien, résistance au feu et à la chaleur...), mais également à des critères environnementaux ou socio-environnementaux, tout au long de leur cycle de vie (de sa production à son élimination ou recyclage).

- La charpente bois.

Pour le supermarché d'Avion, LIDL a opté pour une charpente bois. Ce matériau possède de nombreux avantages écologiques.

- Naturel, son bilan carbone est positif. En effet, le carbone qu'il absorbe compense de manière importante les émissions relatives à sa transformation,

- Valorisation facile en fin de vie.

À noter qu'en cas de démolition, 60% de la charpente bois est revalorisée comme matière première secondaire auprès des industries consommatrices.

- Une vêtiture en Alucobond.

Une partie des façades du projet est habillée de panneaux composites appelés Alucobond.

C'est un matériau léger composé de deux tôles d'aluminium et d'un noyau plastique. Il possède d'excellentes caractéristiques en termes de planéité, une grande résistance aux intempéries, aux vibrations et aux coups.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

C. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

- La mise en œuvre d'un Rooftop.

L'installation de chauffage et climatisation du supermarché inclut la mise en œuvre d'un Rooftop équipé de compresseurs permettant d'adapter la puissance absorbée en fonction des besoins du bâtiment.

Nous avons adapté la puissance de cet équipement en fonction du bilan thermique réglementaire RT2012 afin d'éviter toute surconsommation ou bien l'installation d'un équipement surdimensionné. C'est pourquoi deux modèles ont été référencés nationalement afin de couvrir l'ensemble des besoins.

Les coefficients de performance de ces machines sont de 3,43 et 3,51 > aux 3,25 des pompes à chaleur (PAC) et ce grâce à la technologie TRECO (récupération active d'énergie entre l'air rejeté et l'air neuf au moyen d'un système thermodynamique dédié).

Le Rooftop = Classe énergétique A
3 à 4kW thermique pour 1kW électrique

DRV à technologie Inverter
et boîtier centralisé CMB :

- ✓ Système breveté de récupération d'énergie pour production simultanée de climatisation et de chauffage,
- ✓ Technologie Inverter permet de faire fonctionner les compresseurs en fonction du besoin pour réduire la consommation énergétique,
- ✓ Coefficient de performance de 4,15 → 4kW thermique pour 1kW électrique consommé,
- ✓ Mode réduit de nuit pour plus d'économies d'énergie et de confort.

- L'installation d'une Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) pour le traitement de l'air.

Le renouvellement de l'air, ainsi qu'une partie du chauffage et de la climatisation sont assurés par une Centrale de Traitement d'Air (CTA) à double flux avec récupération d'énergie.

En résumé, l'énergie récupérée de l'air repris des locaux est réinjectée dans l'air neuf.

- ✓ Échangeur rotatif à haut rendement : Classe d'énergie A.
- ✓ Ventilateurs à moteurs à commutation électronique EC permettant d'économiser jusqu'à 50% d'énergie par rapport aux moteurs AC traditionnels

- L'installation de panneaux photovoltaïques en toiture

LIDL mettra en place une toiture dotée de panneaux photovoltaïques sur environ 782 m², espérant ainsi couvrir une partie des besoins en électricité du supermarché.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

C. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

2. Gestion responsable de l'éclairage en magasin :

- Des équipements 100% LED.

Pour concilier confort visuel et attitude responsable face à l'environnement, LIDL développe un système d'éclairage intérieur comme extérieur en total « Full LED ». Sur la surface de vente, ce dispositif permet une réduction de la consommation d'énergie.

- Une durée d'éclairage contrôlée.

Par ailleurs, la durée de l'éclairage sera dimensionnée en fonction de l'activité :

- 1/3 de l'éclairage s'allumera automatiquement à l'arrivée du personnel le matin,
- les 2/3 restants s'allumeront lors de l'ouverture du magasin.

Aucun éclairage extérieur n'est allumé durant la nuit, et l'éclairage des réserves, du quai et des locaux sociaux s'effectuera par détecteur de présence.



Extinction des enseignes :
13 000 kWh/an/magasin
d'économie



3. Gestion des nuisances

- Les nuisances lumineuses

En plus de limiter la consommation d'énergie, l'éclairage des bâtiments LIDL est conçu de manière à limiter les nuisances lumineuses. Le magasin et ses aménagements ne sont pas éclairés en permanence. L'éclairage extérieur du magasin (enseignes, candélabres et lampes extérieures) s'allume à 5h30 du matin, peu avant l'arrivée du personnel, et s'éteint automatiquement le soir peu après le départ du personnel. En magasin, à l'arrivée du personnel, 1/3 de l'éclairage se met en marche automatique. Les 2/3 restants s'allument lors de l'ouverture du magasin au public. A noter de plus que le magasin bénéficie de la lumière naturelle au travers des exutoires de fumée et des larges façades vitrées.

- Les nuisances olfactives

La principale nuisance olfactive pouvant résulter de l'activité du magasin est celle des ordures. Avec sa stratégie Zéro déchet, LIDL supprime cette nuisance. En effet, dans un premier temps, l'ensemble des déchets et matières valorisables sont triés dans chaque magasin par les collaborateurs. Ensuite, tous ces déchets et matières valorisables sont renvoyés sur les plateformes logistiques LIDL pour un traitement centralisé adapté. Cette gestion a deux avantages majeurs :

- la limitation des émissions de gaz à effet de serre avec la suppression des collectes en porte à porte,
- l'amélioration de l'hygiène aux abords des magasins avec l'absence de bacs poubelles stationnés sur la voie publique.

De plus, la massification des différents types de déchets sur nos plateformes permet de trouver de nouveaux débouchés avec des acteurs locaux en matière de valorisation, en particulier par voie de méthanisation ou compostage de nos biodéchets.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

C. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

3. Gestion des nuisances

- Les nuisances sonores

Le magasin LIDL est un point de vente de proximité, et peut donc se retrouver proche de lieux d'habitation. Pour éviter les nuisances sur ses voisins, l'enseigne met en place des mesures telles que les suivantes :

- Une livraison du magasin par le biais de camions et équipements (transpalettes) certifiés PIEK (Camions et équipements silencieux) : c'est une certification décernée aux camions et équipements respectant un seuil d'émission sonore inférieur à 60 décibels (l'équivalent d'une discussion entre 2 personnes) avec la pondération A de la norme CEI 61672-1.

- Les parois intérieures et extérieures sont conçues afin que le niveau sonore dans le magasin respecte les règles en vigueur

- Les nuisances visuelles

- Des aménagements paysagers et des espaces verts pour une intégration douce du projet

Le projet prend place sur un espace construit et exploité, dédié à des activités économiques et au logement. Il permettra de planter 43 arbres et créera 1 575,97 m² d'espaces verts (soit 20,45 %).

Ces aménagements paysagers permettent de limiter les effets de l'imperméabilisation et comprennent :

- D'une frange arbustive et arborée en fond de site et sur le côté Sud Ouest permettant la liaison douce avec les espaces verts situés sur l'arrière du site et les jardins d'habitation,

- De noues paysagères avec plantes héliophytes,

- D'arbres et de graminées en inter peigne de stationnement,

- De plantations d'un rythme de graminées, de vivaces en couvre sol et de prairies le long de l'avenue de la Paix,

- D'une alternance d'arbres, de graminées, de vivaces couvre sol et de prairies en façade de site permettant un rythme le long de la rue du 4 septembre.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Les flux de déplacement

- Les flux de véhicules légers induits par la clientèle

Le projet de création par démolition / reconstruction avec agrandissement de la surface de vente du supermarché LIDL d'Avion contribuera à générer un flux supplémentaire de voitures particulières. Afin de valider le bon fonctionnement des flux sur les axes routiers, l'enseigne LIDL a fait effectuer, par la société EGIS, une étude de circulation en Mai 2020. Cette étude est résumée ci-dessous et pages suivantes.

Estimation des flux de voitures particulières actuels

De sorte à caractériser les niveaux de trafic routier observés en situation existante, une proposition de comptages a été faite, intégrant la réalisation de comptages directionnels au niveau des quatre carrefours du périmètre d'étude ainsi que de comptages automatiques en section durant une semaine.

Au niveau de l'heure de pointe du soir (la plus chargée) :

D'un point de vue global au niveau du périmètre d'étude, durant l'hyperpointe du soir en semaine, on considère que:

- L'axe Avenue de la Paix / Rue du 8 mai est le plus sollicité du périmètre d'étude avec 715 uvp/h deux sens confondus sur son tronçon Nord-Ouest et 680 uvp/h deux sens confondus sur son tronçon Sud-Est. Le dimensionnement est à 2x1 voies sauf au niveau de la place des Anciens Combattants où la rue est en sens unique;

- Suivent la rue François Lefebvre et la rue du 4 septembre avec respectivement 470 uvp/hps et près de 400 uvp/hps deux sens confondus;

L'ensemble des carrefours du secteur d'étude sont gérés par des priorités verticales. Le carrefour Avenue de la Paix # Rue du 4 septembre est le plus chargé et reçoit 1 015 uvp de charge globale durant l'hyperpointe du soir, ce qui constitue un niveau de trafic cohérent pour une intersection urbaine gérée par priorités verticales.

On notera enfin que le magasin LIDL existant reçoit près de 100 uvp/heure et par sens.

Fonctionnement des carrefours actuellement

Le carrefour d'accès à la parcelle LIDL actuelle et les deux carrefours à proximité de la place des Anciens Combattants (rue du 4 septembre # avenue de la Paix # place des Anciens Combattants et place des Anciens Combattants # rue François Lefebvre), gérés par priorités verticales, ont fait l'objet de tests circulatoires sur base de la méthode du créneau critique.

Pour que des carrefours à priorités à droite ou verticales présentent des niveaux de fonctionnement satisfaisants, il faut que les temps d'attente moyen des usagers non-prioritaires soient inférieurs à 30s. Une tolérance est offerte quand les temps d'attente sont compris entre 30s et une minute, lorsque les véhicules en attente ne pénalisent pas la circulation générale.

Ici, les temps d'attente moyen des usagers apparaissent sous le seuil de confort de 30s, ce qui traduit un fonctionnement très satisfaisant des intersections.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Les flux de déplacement

Mouvement non prioritaire à insérer dans les critères de la circulation prioritaire	ACTU	Mouvement à insérer prioritaire	ACTU	ACTU		
	Valeur de mouvement non-prioritaire en uvp/h		Valeur de mouvement à insérer en uvp/h	Abaissement de la charge	Charge technique	Temps d'attente moyen en s
Carrefour rue du 4 septembre / Avenue de la Paix						
Rue du 4 septembre vers TAD vers accès LIDL	18	Rue du 4 septembre Est > Ouest	220	0%	708	5
Site LIDL TAD vers rue du 4 septembre vers	40	Rue du 4 septembre Est > Ouest	220	0%	708	5
Site LIDL TAD vers rue du 4 septembre est	92	Rue du 4 septembre (Ouvrir-fermer)	400	4%	872	7
Carrefour rue du 4 septembre / Avenue de la Paix / Place des Anciens Combattants						
Avenue de la Paix TAD vers rue du 4 septembre	116	Place des Anciens Combattants	290	0%	718	6
Avenue de la Paix Direct TAD vers Place des Anciens Combattants	300	Rue du 4 septembre + Place des Anciens Combattants	390	0%	578	13
Place des Anciens Combattants TAD vers Avenue de la Paix	118	Rue du 4 septembre	220	4%	868	6
Place des Anciens Combattants Direct TAD vers Place Sud	176	Rue du 4 septembre + Avenue de la Paix	740	4%	268	19
Carrefour Place des Anciens Combattants / rue François Lafont						
Place des Anciens Combattants Ouest Direct TAD	150	Place des Anciens Combattants Sud	220	0%	658	7
Place des Anciens Combattants Ouest TAD vers rue Albert Brocquem	15	Place des Anciens Combattants Sud + rue Lafont	480	0%	554	7
Place des Anciens Combattants Sud Direct TAD vers Anciens Combattants Ouest	118	Rue François Lafont	740	0%	878	6

Estimation des flux de voitures particulières générés par le projet

L'accès au projet pour les clients et les livraisons sera géré via un carrefour à priorités verticales sur la rue du 4 septembre, tel qu'en situation existante.

Sur base du ratio de génération de trafic de 10 véhicules émis en pointe du soir pour 100 m² de surface de vente, nous estimons le surplus de fréquentation du futur magasin à +50 véhicules/heure, soit un total de 150 véhicules/heure attendus en entrée et en sortie de projet LIDL.

Distribution du trafic des 50 flux de clientèle induits par l'extension :



L'intégration des flux supplémentaires en lien avec le projet se traduira par une hausse de charge de +20% du carrefour à priorité vertical Accès LIDL # Rue du 4 septembre et de 8% pour le carrefour Rue du 4 septembre # Avenue de la Paix.

Les volumes de trafic atteints restent modérés avec un maximum de 745 uvp/hps deux sens confondus sur l'avenue de la Paix et entre 595 et 1 095 uvp/heure de charge globale pour chacun des carrefours.

La hausse de charge induite par le projet LIDL n'impacte pas les niveaux de fonctionnement du système viaire qui restent tout à fait cohérents pour une hyperpointe de la semaine.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Les flux de déplacement

- Au niveau du carrefour Rue du 4 septembre # Avenue de la Paix principal, le mouvement le plus contraint est celui de tourne-à-gauche depuis l'avenue de la Paix avec un temps d'attente moyen de 23s qui reste fonctionnel;

- Au niveau du système d'accès à la parcelle, les différents temps d'attente théoriques moyens des usagers débiteurs de priorité restent nettement sous le seuil de confort des 30s.

- Conclusions

Le projet de développement du magasin LIDL d'Avion se traduira par une clientèle motorisée estimée à 150 véhicules en entrée & sortie du projet durant la pointe dimensionnante du Soir de semaine, dont 50 véhicules supplémentaires par rapport à la situation existante.

Au regard des projections de trafic réalisées, les impacts circulatoires du projet LIDL apparaissent compatibles avec le maintien d'un fonctionnement satisfaisant du réseau viaire, tant au niveau des carrefours à priorités verticales entourant la place des Anciens Combattants qu'au niveau du carrefour d'accès à la parcelle via la rue du 4 septembre.

La jauge de parking projeté de 96 places apparait cohérente avec la demande de trafic attendue (maximum de 150 véhicules/heure pour une présence moyenne sur site de 35 minutes, soit un besoin clients de 88 places, plus les besoins du personnel).

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Les flux de déplacement

ACCÈS PIÉTONS ET CYCLES A PROXIMITÉ DU PROJET = UN LIEN AISÉE AVEC LE TISSU URBAIN ENVIRONNANT

L'environnement proche du site bénéficie d'aménagements doux permettant un accès multimodal au supermarché.

Deux roues :

Certains axes situés à proximité bénéficient d'aménagements dédiés et protégés pour les cycles. Ils s'orientent vers le Nord (Parc de la Glissoire) et l'Ouest (Eleu dit Leauwette) du territoire.

Pour se rendre dans le centre d'Avion, les vélos empruntent la voirie en partage avec les voitures, mais bénéficient d'aménagements tels que des SAS à vélos. A noter de plus que la vitesse est limitée ce qui réduit les risques accidentogènes.

Piétons :

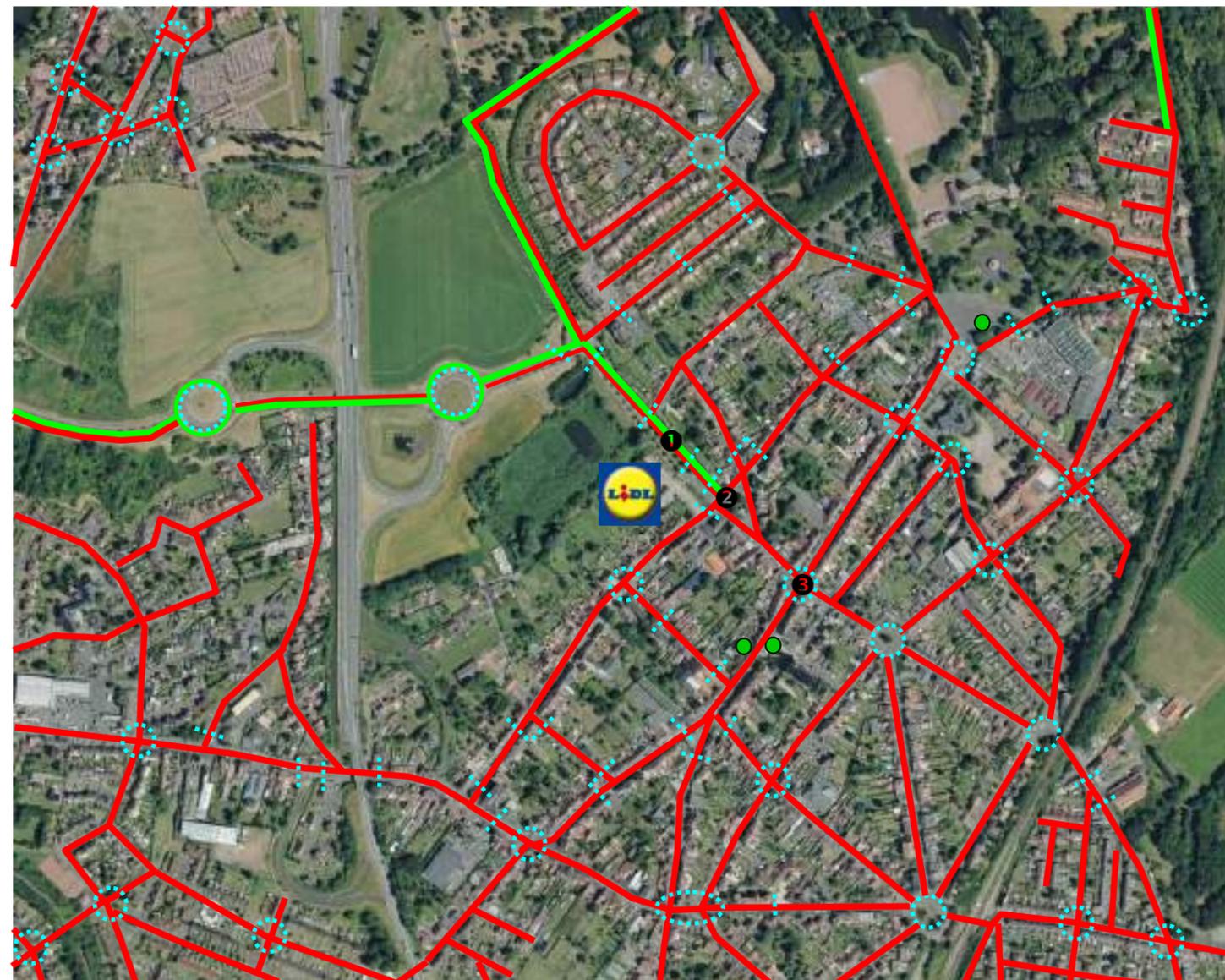
Concernant les piétons, des trottoirs et des passages protégés maillent les différents axes et rues présents à proximité du projet. Ces aménagements permettent de rejoindre :

- au Nord, les quartiers d'habitations et le Parc de la Glissoire
- à l'Est, l'Hôtel de ville d'Avion, des logements, les commerces (de proximité et/ou Carrefour), services et équipement publics du centre-ville,
- au Sud et au Sud Ouest les autres quartiers d'habitations de la commune qui bénéficient aussi d'équipements publics, ainsi que de commerces et services plus disséminés.

A noter que vers le Nord Ouest, même si des aménagements sont présents et permettent aux piétons des quartiers dit de « la Coulotte » et de la commune d'Eleu Dit Leauwette de se rendre au magasin, la barrière psychologique de la RN17 peut dissuader certains usagers piétons. Les aménagements étant existants et de bonne qualité, ceci reste néanmoins possible.

Nous pouvons donc conclure, que le site LIDL est parfaitement intégré dans le réseau des modes doux de la commune.

Les aménagements existants permettent donc d'accéder au supermarché depuis les zones de logements, les espaces de commerces ainsi que les différents lieux de vie de manière aisée et sécurisée.

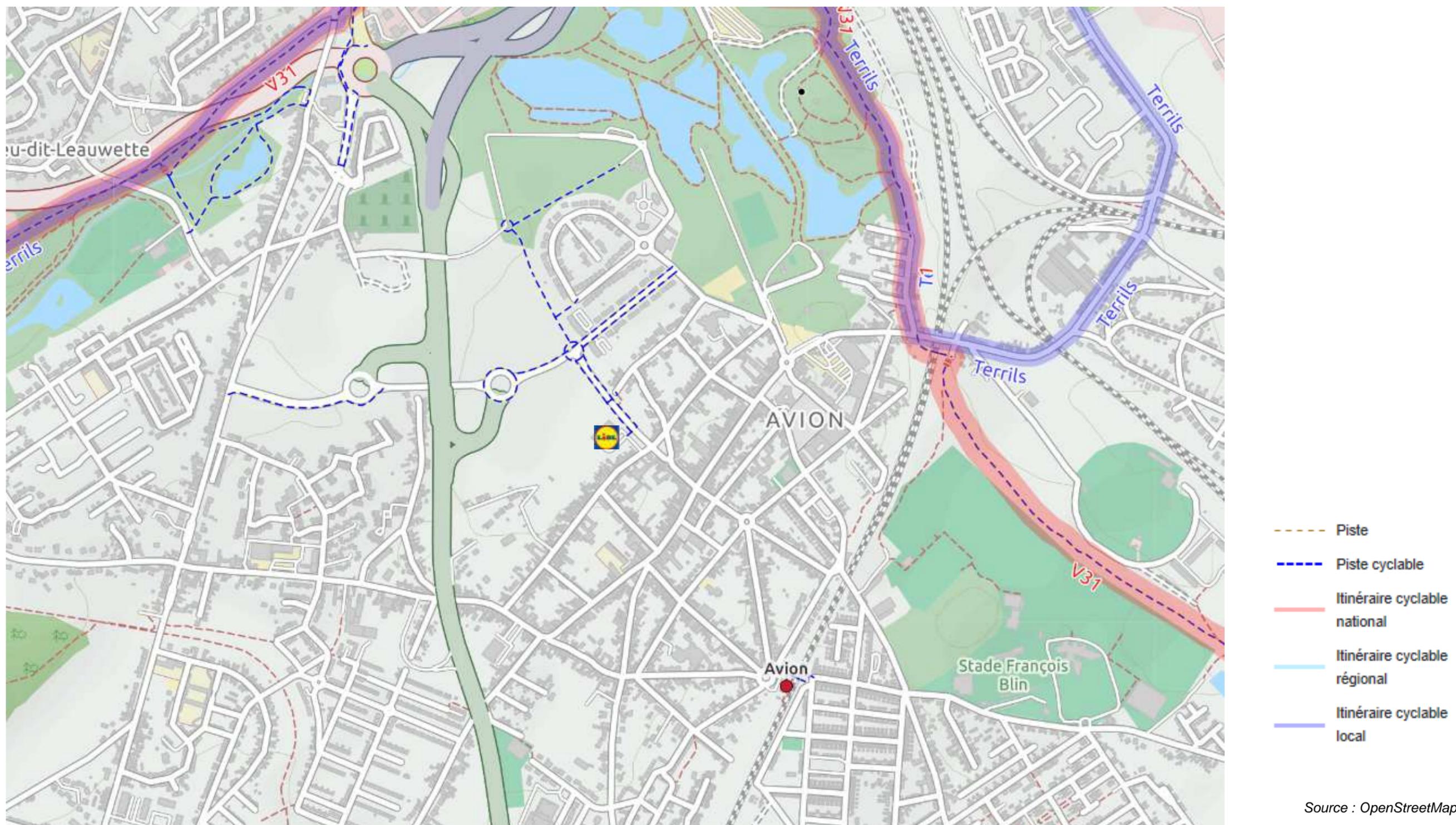


- Arrêts de bus
- Cheminements piétons (trottoirs)
- Pistes cyclables
- ⋯ Passages piétons sécurisés

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Les flux de déplacement

Cartographie des aménagements cyclables à proximité du projet



Source : OpenStreetMap

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Les flux de déplacement

L'environnement du site est desservi les lignes du réseau TADAO.

On retrouve l'arrêt le plus proche « Eglise » à 220 mètres du supermarché LIDL, sur le Boulevard Gabriel Péri au Sud du projet . Cet arrêt est desservi par la ligne 35 du réseau (1 bus toutes les heures).

La ligne 35 (Avion ↔ La Bassée) fonctionne du lundi au Samedi, sur des fréquences d'un bus toutes les 60 minutes.

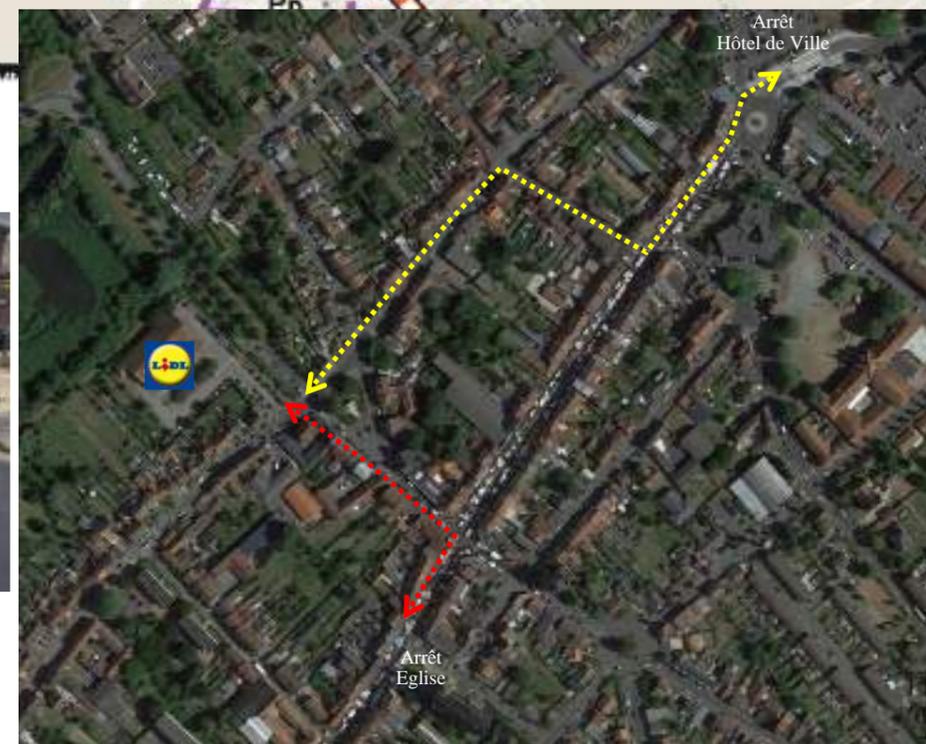
A 480 mètres, au Nord est du site, on retrouve l'arrêt « Hôtel de Ville » desservi par les lignes Bulles 3 (1 bus toutes les 15 mn) et 35.

La ligne B3 (Avion ↔ Vendin Le Vieil) fonctionne du lundi au Dimanche ainsi que les jours fériés sur des fréquences d'un bus toutes les 15 minutes.

Les itinéraires de ces lignes permettent de desservir et relier différents quartiers et les lieux de vie pour des déplacements au quotidien (Centre-ville et quartiers d'Avion, gare de Lens, et de nombreuses communes du Nord du territoire lensois).

Elles liaisonnent aussi les cœurs de villes avec des pôles d'attraction majeure tels que le centre commercial Lens 2, le stade Bollaert-Delelis, la Faculté J. Perrin, l'hôpital...

Le supermarché sera aisément accessible depuis ces arrêts via les trottoirs et aménagements sécurisés existants, en moins de 4 à 8 minutes à pied.



II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Les flux de déplacement

Le site sera accessible depuis un futur accès donnant sur la Rue du 4 Septembre.

Ce nouvel accès sera mis en place à environ 20 mètres au Sud Ouest de l'existant, qui lui sera condamné. Cet accès assurera une meilleure visibilité des intersections pour les véhicules sortants et permettra de rejoindre, comme à ce jour :

- le centre ville d'Avion à l'Est et au Nord Est,
- la RN17 et la commune d'Eleu Dit Leauwette au Nord et au Nord Ouest,
- la Coulotte au Sud Ouest,
- le quartier de la Fosse 4 au Sud Est.

Les aménagements pour accéder au site depuis ces axes, sont parfaitement adaptés pour que le projet n'engendre aucune perturbation sur les flux existants.

Rappelons que le projet prend place sur son emplacement actuel, avec une légère augmentation de la surface de vente, et que les infrastructures existantes sont adaptées pour une parfaite connexion avec l'environnement du site et une fluidité de circulation.

L'accès au magasin depuis les axes de communication et la gestion des flux, grâce aux infrastructures existantes, permettent une bonne accessibilité au supermarché.

